

RAPPORT FINANCIER 2016

secours-catholique.org

 [caritasfrance](#)
 [Secours Catholique-Caritas France](#)



**ENSEMBLE,
CONSTRUIRE
UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL**

SOMMAIRE

Exercice clos le 31 décembre 2016

BILAN	4
COMPTE DE RÉSULTAT	6
ANNEXE AUX COMPTES	8
TABLEAU DE FINANCEMENT	32
RAPPORT DE GESTION	33
RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	43
RÉSOLUTIONS APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 JUIN 2017	45

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2016

ACTIF	31 déc 2016			31 déc 2015
	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes
ACTIF IMMOBILISE				
Logiciels Informatique	3 657 222	3 278 366	378 857	489 519
Droit au bail	526 921	526 921	0	0
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORÉES	4 184 143	3 805 286	378 857	489 519
Immeubles et terrains	37 502 990	15 392 068	22 110 923	22 391 630
Installations et agencements	62 388 690	29 693 133	32 695 557	30 077 540
Immobilisations en cours	1 515 147	0	1 515 147	3 546 055
Matériel et mobilier	10 739 533	8 977 974	1 761 560	1 887 236
Matériel de transport	5 521 243	4 343 354	1 177 889	1 373 971
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	117 667 603	58 406 528	59 261 075	59 276 433
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8 905 432	1 172 595	7 732 837	7 399 080
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	130 757 178	63 384 409	67 372 769	67 165 031
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	12 121	0	12 121	7 021
Autres créances	10 259 195	0	10 259 195	7 642 410
Valeurs mobilières de placement	56 597 251	69 306	56 527 944	69 352 413
Disponibilités	29 310 961	0	29 310 961	24 797 199
Charges constatées d'avance	2 047 868	0	2 047 868	1 700 493
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	98 227 396	69 306	98 158 089	103 499 536
TOTAL DE L'ACTIF	228 984 574	63 453 716	165 530 858	170 664 566

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2016

PASSIF	2016	2015
FONDS ASSOCIATIFS		
FONDS PROPRES		
Valeurs du patrimoine intégré	46 203 587	46 203 587
Fonds statutaires	16 375 973	7 209 504
Libéralités à caractère d'apport	1 935 697	1 898 743
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables sans droit de reprise	2 679 476	2 686 975
TOTAL FONDS PROPRES	67 194 732	57 998 810
Réserve de fonds de roulement	47 166 667	46 316 667
Fonds de réserve	13 139 489	23 527 360
TOTAL RESERVES	60 306 156	69 844 026
EXCÉDENT OU DÉFICIT DE RESSOURCES EN ATTENTE D'AFFECTATION	-1 689 014	-461 987
TOTAL DES FONDS ASSOCIATIFS	125 811 874	127 380 848
PROVISIONS POUR RISQUES, CHARGES ET FONDS DÉDIÉS		
Provisions pour risques	833 330	1 404 496
Provisions pour charges	590 796	404 523
Fonds dédiés	8 137 388	10 944 047
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES, CHARGES ET FONDS DÉDIÉS	9 561 514	12 753 066
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées	1 346 422	684 030
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 681 936	5 635 343
Dettes fiscales et sociales	10 725 683	10 449 371
Autres dettes	10 711 390	12 130 353
Produits constatés d'avance	2 692 038	1 631 555
TOTAL DES DETTES	30 157 469	30 530 652
TOTAL DU PASSIF	165 530 858	170 664 566

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2016

	31 déc. 2016	31 déc. 2015
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Subventions	9 086 166	8 823 702
Reprises de provisions	1 075 997	203 922
Collecte - dons	67 731 629	70 567 938
Legs et donations	39 375 750	39 295 257
Cotisations	792	900
Autres produits :		
. Participations : bénévoles et accueillis...	10 492 538	11 027 597
. Produits de la vente de dons en nature	20 066	10 263
. Divers autres produits	2 723 548	2 622 563
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	130 506 486	132 552 142
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats alimentaires	446 607	502 867
Variation de stock	-5 100	1 490
Autres achats et charges externes	46 524 165	45 158 819
Impôts et taxes et versements assimilés	4 181 023	4 382 436
Salaires et traitements	30 703 734	29 967 538
Charges sociales	14 742 238	14 532 150
Dotations aux amortissements	5 810 468	5 359 685
Dotations aux provisions	374 212	202 707
Distribution de secours :		
. Aides financières aux partenaires	4 459 744	4 397 742
. Distribution directe de secours	29 818 303	31 028 675
. Autres charges	71 249	142 210
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	137 126 642	135 676 319
1. RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER (I) - (II)	-6 620 156	-3 124 177
PRODUITS FINANCIERS		
Sur autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1 994 343	1 370 890
Autres intérêts et produits assimilés	79 980	142 139
Différences positives de change	164 517	47 786
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	84 956	54 580
Reprises de provisions financières	20 507	22 380
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	2 344 303	1 637 774
CHARGES FINANCIÈRES		
Intérêts et charges assimilés	0	0
Différences négatives de change	42 473	54 880
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	81
Dotations aux provisions financières	1 153 830	5 487
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	1 196 302	60 448
2. RÉSULTAT FINANCIER (III) - (IV)	1 148 001	1 577 326
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (1) + (2)	-5 472 155	-1 546 851

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2016

	31 déc. 2016	31 déc. 2015
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	75 834	44 660
Sur opérations en capital	1 794 030	617 702
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	1 869 864	662 162
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	446 575	335 978
Sur opérations en capital	241 879	186 361
Dotations aux amortissements et aux provisions exceptionnelles	0	0
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	688 454	522 340
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V) - (VI)	1 181 411	139 823
Impôt sur les sociétés (VII)	204 928	294 466
TOTAL DES PRODUITS (I) + (III) + (V)	134 720 653	134 852 079
TOTAL DES CHARGES (II) + (IV) + (VI) + (VII)	139 216 326	136 553 574
SOLDE INTERMÉDIAIRE	-4 495 672	-1 701 494
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	4 241 300	5 681 192
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	1 434 641	4 441 685
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-1 689 014	-461 988

ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
. Bénévolat	198 442 073	192 805 384
. Frais de bénévoles non remboursés	2 103 979	2 100 521
. Mécénat de compétences	2 220 311	1 785 541
. Contributions chèques vacances reçus et autres prestations	362 380	527 579
. Dons en nature	1 191 635	1 098 948
TOTAL DES PRODUITS	204 320 378	198 317 973
CHARGES		
. Bénévolat	198 442 073	192 805 384
. Frais de bénévoles non remboursés	2 103 979	2 100 521
. Mécénat de compétences	2 220 311	1 785 541
. Emplois contributions chèques vacances reçus et autres prestations	362 380	527 579
. Secours en nature	313 671	318 544
. Mise à disposition de biens	877 964	780 404
TOTAL DES CHARGES	204 320 378	198 317 973

1 – FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	9
2 – PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	9
2.1 Principes généraux	9
2.2 Changements de présentation et de méthodes d'évaluation	9
2.3 Principes comptables et méthodes d'évaluation	10
3 – FONDS ASSOCIATIF	12
3.1 Définition des fonds propres	12
3.2 Définition des réserves	13
3.3 Méthode d'affectation du résultat	13
3.4 Méthode d'affectation du résultat du secteur lucratif	13
3.5 Mouvements du fonds associatif, affectation du résultat 2015, apports 2016	13
3.6 Mouvements du fonds associatif concernant l'affectation du résultat 2016	14
4 – MOUVEMENTS DES PROVISIONS ET FONDS DEDIÉS	15
4.1 Mouvements des provisions au passif	15
4.2 Mouvements des provisions à l'actif	16
5 – MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS	16
5.1 Mouvements des immobilisations	16
5.2 Mouvements des amortissements	18
6 – TABLEAU DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	
6.1 Tableau des immobilisations financières	17
6.2 Tableau des filiales et des participations	17
7 – TABLEAUX DES CRÉANCES ET DETTES	18
7.1 Echancier des créances et dettes	18
7.2 Rattachement à l'exercice des charges et produits	19
8 – AUTRES INFORMATIONS	19
8.1 Engagements financiers	19
8.2 Évolution et répartition des effectifs	22
8.3 Rémunérations	22
8.4 Contributions volontaires en nature	22
8.5 Résultat exceptionnel	23
8.6 Résultat secteur lucratif	23
8.7 Honoraires du Commissaire aux Comptes	23
9 – INFORMATIONS RELATIVES AU CER	24
9.1 Compte d'emploi annuel des ressources	26
9.2 Principes généraux	26
9.3 Définition des missions sociales	26
9.4 Affectation des charges et répartition des coûts	28
9.5 Ressources collectées auprès du public et affectation aux emplois	31

1 - FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

La réalisation des orientations budgétaires a été pilotée tout au long de l'année 2016 et une information régulière au Conseil d'administration a été effectuée sur les réalisations budgétaires et le suivi de trésorerie.

Le contexte économique et sociétal demeure difficile depuis plusieurs années. Le niveau des ressources proche des orientations budgétaires tout au long de l'année, accuse une baisse inattendue dans les derniers jours de l'année affectant sensiblement le résultat de la collecte annuelle. Le maintien des ressources legs, donations et assurances vie à un niveau équivalent à l'année précédente a permis de limiter l'incidence de la baisse des dons sur l'équilibre financier d'ensemble. Compte tenu du résultat estimé au début de l'année 2017, bien que le budget de l'année ait été voté en janvier, des ajustements budgétaires ont été présentés au Conseil d'administration dès le mois mars pour tenir compte de cette situation, ainsi qu'un plan ajusté de développement des ressources 2017.

LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE 2016

Les 70 ans du Secours Catholique-Caritas France ont été l'occasion de marches fraternelles durant tout le mois de mai, avec grands rassemblements festifs et villages de la fraternité. L'ensemble de ces événements a donné lieu à des charges et des ressources « exceptionnelles ».

Dans le cadre de la redéfinition de son projet associatif et de l'engagement du Secours Catholique-Caritas France dans un projet national pour les dix ans à venir, l'association a engagé des débats importants sur ce sujet. Ceci a donné lieu, entre autres, à la mise en œuvre de la stratégie de changement d'image définie en 2015.

LES ÉVÉNEMENTS PARTICULIERS DE 2016

Le Secours Catholique a créé la Foncière « Caritas Habitat », destinée à faciliter l'accès à l'immobilier social et solidaire, comme des logements très sociaux, des maisons relais et des boutiques solidaires, par le recours à l'épargne publique solidaire. Le Secours Catholique a souscrit au capital, en tant qu'associé commanditaire, pour 5 M€ dont 2,5 M€ ont été versés en 2015 et le solde en 2016.

Le Secours Catholique et l'Association des Cités du Secours Catholique ont créé au cours de l'année 2016, la Société Civile immobilière Rosier Rouge qui a pour objet la propriété et la gestion d'un ensemble immobilier à vocation sociale situé dans les communes d'Issy-les-Moulineaux et de Vanves. Le Secours Catholique a souscrit au capital pour 1 M€ par apport d'un terrain.

CONCLUSION

Le résultat de l'exercice est un déficit de 1,7 M€. Au regard de la structure financière de l'association, des engagements de ressources et de la trésorerie placée, la stabilité financière de l'association n'est pas remise en cause.

2- PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les comptes annuels de l'exercice, arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis selon les dispositions du règlement n° 99-01 du Comité de la réglementation comptable et des dispositions du Plan comptable général (règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014), modifié par les règlements ANC n° 2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016.

2.2 CHANGEMENTS DE PRÉSENTATION ET DE MÉTHODES D'ÉVALUATION

La présentation des comptes 2016 et les modes d'évaluation n'ont pas été modifiés par rapport à l'exercice précédent.

2.3. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

La méthode des coûts historiques est la méthode retenue pour l'inscription des éléments en comptabilité.

2.3.1. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations et les amortissements correspondants apparaissent à leur valeur comptable au chapitre 5 « Mouvements des immobilisations et des amortissements ».

2.3.1.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, compte tenu des coûts directement attribuables nécessaires à leur mise en état d'utilisation et des frais d'acquisition. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation estimée :

- ▶ 75 ans gros œuvre des bâtiments Cité Saint Pierre
- ▶ 60 ans gros œuvre des bâtiments siège et Centre d'entraide pour les demandeurs d'asiles et réfugiés (CEDRE)
- ▶ 25 ans gros œuvre des bâtiments délégations
- ▶ 20 ans gros œuvre des appartements
- ▶ 15 ans agencements extérieurs
- ▶ 15 ans agencements intérieurs
- ▶ 10 ans agencements intérieurs et extérieurs des appartements
- ▶ 6 ans aménagements et agencements de terrains et constructions
- ▶ 6 ans matériel et mobilier
- ▶ 5 ans applications informatiques
- ▶ 4 ans matériel roulant
- ▶ 3 ans matériel informatique et logiciels
- ▶ 3 ans constructions démontables

Les immobilisations de la Maison d'Abraham sont amorties selon les mêmes durées que celles des délégations, depuis 2015, en raison du nouveau bail signé avec le Patriarche Syro-catholique d'Antioche pour une durée de 35 ans, qui assure la pérennité des investissements.

2.3.1.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont inscrites à l'actif du bilan, à leur coût historique ou à leur valeur d'inventaire, si celle-ci est inférieure. Une provision est constituée pour couvrir les risques de non recouvrement. Elles sont détaillées au chapitre 6 « Tableau des immobilisations financières ».

2.3.1.2.1. Participations

Dans le prolongement de ses actions d'aides en faveur du logement, le Secours Catholique – Caritas France participe au capital de sociétés immobilières spécialisées dans le logement social et l'insertion sociale sous forme :

- ▶ De participations au capital de sociétés qui participent au développement de l'habitat solidaire, principalement la Caritas Habitat, le groupe ESIS, et la Fondation Habitat et Humanisme ;
- ▶ D'apports, pour permettre la constitution d'associations qui développent des activités spécifiques d'aides aux personnes, accueil de familles de détenus, accueil de grands handicapés, intégration par l'économie de personnes en situation de difficultés sociales. Ces apports sont remboursables lors de la dissolution des associations bénéficiaires ou lors du retrait du Secours Catholique.

Le Secours Catholique et l'ACSC ont créé la Société civile immobilière Rosier Rouge qui a pour objet la propriété et la gestion d'un ensemble immobilier à vocation sociale situé dans les communes d'Issy-les-Moulineaux et de Vanves. Le Secours Catholique et l'ACSC ont apporté à la SCI Rosier Rouge des terrains en contrepartie de parts sociales. La participation du Secours Catholique est de 1M€.

La SCI Rosier Rouge a, dans le cadre d'un bail à construction d'une durée de soixante ans, mis à disposition les terrains à la Société à loyers modérés Toit et Joie. Pour tenir compte principalement de l'indisponibilité du terrain et des bâtiments à construire, jusqu'au terme du bail les titres ont été provisionnés à 100 %.

Le détail des participations et des apports figurent au point 6.1 « Tableau des immobilisations financières ».

2.3.1.2.2. Prêts

Le Conseil d'administration a décidé de consentir à l'association La Jacine un prêt sans intérêts de 100 K€ pour permettre à cette association de rénover le bâtiment principal d'une maison d'accueil familial de vacances qui appartient au Secours Catholique et qui accueille en priorité les familles aux revenus modestes qui lui sont adressées par les délégations. Le prêt a une durée de quinze années et est remboursé par versement trimestriels à compter du 1^{er} janvier 2012. Le solde à fin 2016 est de 66 K€.

Le Secours Catholique a décidé de se libérer de la participation à l'effort de construction sous forme de prêts sans intérêts consentis à des organismes collecteurs. Le montant total versé est de 762 K€ dont 131 K€ au titre de 2016. Ces prêts sont remboursables au terme d'une durée de 20 ans.

Le Conseil d'administration a donné son accord en 2013 à l'attribution d'un prêt sans intérêts de 300 K€ à la SCIC Habitat Solidaire oeuvrant dans le domaine de l'habitat social. Ce prêt bénéficie d'un différé de remboursement d'au moins 8 ans et au maximum de 10 ans.

2.3.2. FONDS DÉDIÉS

Le détail des fonds dédiés figure au chapitre 4 « Mouvements des provisions et fonds dédiés ».

Les fonds dédiés représentent les ressources affectées perçues dans le cadre d'un appel. Sont considérés comme appels les campagnes permanentes, ponctuelles ou de mailings divers déclarés à la préfecture. Seuls les fonds reçus pour un appel dont l'action est définie préalablement et portant sur une cause plus restreinte que l'objet de l'association dans son ensemble font l'objet de fonds dédiés. Les fonds dédiés portent sur les natures de recettes suivantes : dons et participations, legs et subventions.

2.3.3. STOCKS

Les stocks sont évalués à leur coût d'achat. Pour tenir compte de leur valeur réelle, une provision pour dépréciation est constituée.

2.3.4. AUTRES DETTES

Les projets internationaux engagés non réglés figurent dans ce poste pour 10,4 M€.

2.3.5 TRÉSORERIE

2.3.5.1 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Elles sont évaluées à leur coût historique, éventuellement dépréciées si leur cours de clôture est inférieur. Les critères pour réaliser les placements reposent principalement sur la sécurité, la performance et l'éthique. Le montant des produits financiers généré au titre de 2016 par les placements s'élève à 1,2 million d'euros et celui sur les immobilisations financières s'élève à 1 million d'euros.

En milliers d'euros	31 Déc. 2015	Acquisi- tions	Cessions	31 Déc. 2016	Estimation 31 déc. 2016	Plus values latentes	Moins values latentes
Placements à court terme	14 390	30 257	43 299	1 348	1 358	9	
Placements à moyen terme	18 238	13 355	8 275	23 318	23 319	2	
Placements à long terme	36 292	7 537	12 497	31 332	31 262		-69
TOTAL DU PORTEFEUILLE	68 920	51 149	64 071	55 998	55 939	11	-69
Intérêts courus non échus	433	599	433	599			
Valeurs mobilières de placement	69 353	51 748	64 504	56 597			

Les placements à échéance court terme sont constitués d'un compte à terme pour 0,4 M€ et d'un FCP en dollar pour 1 M€. Les placements à moyen terme sont constitués d'un Fonds commun de placement de 8,3 M€, d'un compte à terme pour 5 M€ et de deux emprunts obligataires pour 10 M€.

Les placements à long terme sont constitués de six contrats de capitalisation pour un montant total de 31,3 M€. Les intérêts courus non échus attachés à ces placements sont de 0,6 M€, portant le total à 56,6 M€.

2.3.5.2 DISPONIBILITÉS

Elles sont constituées de trois livrets (17,4 M€), des comptes bancaires (9,6 M€), des caisses (0,5 M€) et des dons de l'exercice (1,8 M€) en 2016, dont la remise en banque a été effectuée au début de l'année suivante, soit un total de 29,3 M€.

Les comptes bancaires et caisses libellés en devises sont convertis au taux de conversion du 31 décembre 2016.

2.3.5.3 TRÉSORERIE RÉMUNÉRÉE

Au 31 décembre 2016, les postes « Valeurs mobilières de placements » et « Disponibilités », qui représentent la trésorerie de l'association, sont constitués de sommes portant rémunération investies dans des contrats de placements (56 M€), ou placées sur des livrets rémunérés (17,4 M€). Les sommes portant rémunération tenant compte des intérêts courus (0,6 M€), représentent un total de 74 M€, soit 86 % du total de ces postes.

En milliers d'euros	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Valeurs mobilières de placement	55 998	68 920
Disponibilités placées	17 393	11 610
Sous-total	73 391	80 530
Intérêts courus non échus	599	433
TOTAL	73 990	80 963

L'ensemble des sommes portant rémunération a été placée à hauteur de 81 % auprès d'établissements bancaires et financiers éthiques.

2.3.6. LEGS

Les legs sont comptabilisés au fur et à mesure de leur encaissement ou décaissement. Les legs réalisés sont classés parmi les produits d'exploitation pour leur valeur nette en raison de leur caractère courant. Les charges de gestion temporaire, portant sur des legs dont la réalisation ne peut intervenir rapidement, sont comptabilisées selon leur nature dans les charges d'exploitation.

2.3.7. DETTES ET CRÉANCES EN DEVISES

Les dettes et créances de la Maison d'Abraham sont inscrites dans les comptes en devise locale et converties en euros au taux du 31 décembre 2016. Les dettes et créances de la délégation de Nouvelle-Calédonie sont inscrites dans les comptes en devise locale et converties en euros selon une parité fixe.

3 - FONDS ASSOCIATIF

Le fonds associatif est constitué des Fonds propres, des Réserves, et de l'excédent ou déficit de l'exercice en attente d'affectation. Les postes constitutifs de ces rubriques sont établis conformément aux statuts et à la réglementation comptable.

3.1. DÉFINITION DES FONDS PROPRES

Le poste « Valeur du patrimoine intégré », est constitué des locaux du siège national, de ceux des délégations (désignées comme « comités locaux » au sein des statuts de l'association) et dont le Secours Catholique est propriétaire, et des immeubles de la Cité Saint-Pierre de Lourdes, arrêtés et évalués au 31 décembre 2014. La valeur de ce poste n'est pas ajustée des investissements et désinvestissements réalisés au cours de l'année, afin de lui laisser son caractère d'apport initial.

Le poste « Fonds statutaire » regroupe plusieurs sous-postes en référence à l'article 13 des statuts, et notamment alinéa 2 portant l'ajustement nécessaire pour assurer au moins l'équilibre des fonds propres avec l'actif net immobilisé et l'alinéa 5, portant le dixième du résultat de l'exercice.

Le poste « Libéralités à caractère d'apport » est la contrepartie des biens reçus par legs que l'association a décidé de conserver pour les besoins de son activité.

Le poste « Subventions d'investissement affectées à des biens » enregistre les subventions reçues au financement de biens inscrits à l'actif immobilisé.

3.2. DÉFINITION DES RÉSERVES

Le poste « Réserve de fonds de roulement » répond à l'obligation statutaire exprimée à l'article 15, de constituer une réserve permettant d'assurer le fonctionnement de l'association pendant le premier semestre de l'exercice suivant.

Le poste « Fonds de réserve » est constitué des résultats de l'association qui ne sont ni destinés à la règle d'équilibre des « Fonds propres » avec l'« Actif immobilisé », ni destinés à la « Réserve de fonds de roulement ». Il représente les réserves dont dispose librement l'association.

3.3. MÉTHODE D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le « Résultat de l'exercice » déterminé selon les règles du Plan comptable général et du plan comptable des associations et fondations, est affecté dans sa totalité au « Fonds de réserve courant ».

Les postes du Fonds associatif sont mis à jour par prélèvement ou par apport au « Fonds de réserve courant », selon l'analyse des dispositions statutaires retenues par l'association et les règles de gestion décidées par le Conseil d'administration du 5 mars 2015 :

- ▶ Le poste « Fonds statutaire » comprend notamment les dotations liées à :
 - l'article 13 al 5 des statuts : ajustement du dixième du résultat de l'exercice de l'association, dans la limite du montant figurant à ce poste.
 - l'article 13 al 2 des statuts : ajustement en fonction de l'application de la règle de gestion suivante qui répond à un objectif de sécurité de gestion de l'association: les « Fonds propres » doivent être au moins égaux à l'« Actif immobilisé net ». Le cas échéant, le « Fonds statutaire » sera doté par un prélèvement sur le poste « Fonds de réserve courant ».
- ▶ Le poste « Réserve Fonds de roulement » correspondant au fonctionnement de l'association pendant le premier semestre de l'exercice suivant, est ajusté en fonction des 2/3 de charges hors provisions, sous déduction de 1/3 des ressources hors reprises de provisions du budget de l'exercice suivant, en conformité avec la délibération du Conseil d'administration du 3 mars 2005.

3.4. MÉTHODE D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DU SECTEUR LUCRATIF

Le « Résultat de l'exercice » du secteur lucratif, déterminé selon les règles du Plan comptable général et du plan comptable des associations et fondations, est attaché dans sa totalité au résultat d'ensemble de l'association.

3.5. MOUVEMENTS DU FONDS ASSOCIATIF CONCERNANT L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015 ET LES APPORTS DE 2016

Les mouvements du Fonds associatif qui sont relatifs à l'affectation du résultat 2015 et approuvés par l'Assemblée générale du 10 juin 2016, sont les suivants, compte tenu des règles décidées par le Conseil d'administration du 5 mars 2015 :

Affectation du résultat 2015 et mise à jour des postes du « Fonds associatif », par prélèvement ou apport au « Fonds de réserve courant » pour un montant net total de + 10 478 K€, se décomposant ainsi :

Affectation du résultat de l'exercice (- 462 K€), au « Fonds de réserve courant »

Apports au « Fonds de réserve courant » (+ 46 K€), suite à la mise à jour du poste « Fonds statutaire », article 13 al. 5 correspondant au dixième du résultat de l'exercice.

Prélèvements sur le « Fonds de réserve courant » (- 10 062 K€) pour mettre à jour les postes :

- ▶ « Fonds statutaire » à l'application de la règle de gestion en référence à art 13 al 2: le poste « Fonds propres » est au moins égal au poste « Total de l'actif immobilisé net » (- 9 212 K€).
- ▶ « Réserve de fonds de roulement » en fonction des 2/3 de charges hors provisions, sous déduction de 1/3 des ressources hors reprise de provisions du budget de l'exercice 2016, soit - 850 K€.

En milliers d'euros	Solde 31 déc. 2015	Affectation du résultat 2015	Solde 1 ^{er} janv. 2016	Apports en 2016	Mise a jour des apports cédés	Résultat 2016	Solde 31 déc. 2016
FONDS PROPRES							
Valeur du patrimoine intégré	46 203		46 203				46 203
Fonds statutaire	7 209	9 166	16 375				16 375
Libéralités à caractère d'apport	1 899		1 899	37			1 936
Subventions d'investissement	2 687		2 687	120	-127		2 680
TOTAL FONDS PROPRES	57 999	9 166	67 164	157	-127	0	67 194
RÉSERVES							
Réserve fonds de roulement	46 316	850	47 166				47 166
Fonds de réserve	23 528	-10 478	13 050	-37	127		13 140
. Fonds de réserve courant	23 528	-10 478	13 050	-37	127		13 140
TOTAL RÉSERVES	69 844	-9 628	60 216	-37	127	0	60 306
Excédent ou déficit	-462	462				-1 689	-1 689
TOTAL FONDS ASSOCIATIF	127 381	0	127 381	120	0	-1 689	125 811

3.6. MOUVEMENTS DU FONDS ASSOCIATIF CONCERNANT L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016

Les mouvements du Fonds associatifs relatifs à l'affectation du résultat 2016 et qui sont en délibération à l'assemblée générale du 9 juin 2017 sont les suivants:

▶ **Résultat de l'exercice** : - 1 689 K€ comprenant :

- résultat du secteur non lucratif, - 1 713 K€,
- résultat du secteur lucratif, + 24 K€.

▶ **Mise à jour des fonds propres** :

- « Fonds statutaire » selon l'article 13 al. 5 : affectation du dixième du résultat, - 168 K€
- « Fonds statutaire » selon l'article 13 al. 2 : le poste « Fonds propres » est au moins égal au poste « Total de l'actif immobilisé net », + 347 K€ :

Actif immobilisé net au 31/12/2016 67 373

Fonds propres au 31/12/2016 avant affectation du résultat 67 194

Fonds statutaire art 13 alinéa 5 - 168

Fonds propres provisoire au 31 décembre 2016 67 026

Mise à jour Fonds statutaire art 13 al. 2 347

Total Fonds propres après mis à jour 67 373

Mise à jour du poste « Réserve de fonds de roulement » en fonction des deux tiers de charges hors provisions, sous déduction du tiers des ressources hors reprise de provisions du budget de l'exercice 2017, soit + 67 K€.

En milliers d'euros	Solde au 31 déc. 2016 avant affectation	Affectation du résultat 2016	Mise a jour du fonds associatif	Solde au 31 déc. 2016 après affectation
FONDS PROPRES				
Valeurs du patrimoine intégré	46 203			46 203
Fonds statutaire	16 375		179	16 554
. Art 13 alinéa 5	4 139		-168	3 971
. Art 13 alinéa 2	12 236		347	12 583
Libéralités à caractère d'apport	1 936			1 936
Subventions d'investissements	2 680			2 680
TOTAL FONDS PROPRES	67 194	0	179	67 373
RÉSERVES				
Réserve de fonds de roulement	47 166		67	47 233
Fonds de réserve	13 140	-1 689	-246	11 205
. Fonds de réserve courant	13 140	-1 689	-246	11 205
TOTAL RÉSERVES	60 306	-1 689	-179	58 438
Excédent ou déficit	-1 689	1 689		0
TOTAL FONDS ASSOCIATIF	125 811	0	0	125 811

4 – MOUVEMENTS DES PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS (EN MILLIERS D'EUROS)

4.1. MOUVEMENTS DES PROVISIONS AU PASSIF

Passif	31 déc. 2015	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31 déc. 2016
PROVISIONS SUR RISQUES					
. Provisions sur litiges assurances vies	112	93	39		166
. Provisions pour risques d'emploi	405	95	201		299
. Provisions pour pertes de change					
. Taxe d'habitation Maison d'Abraham	887			519	369
TOTAL PROVISIONS SUR RISQUES	1 405	188	240	519	834
Prime décennale	405	186			591
TOTAL PROVISIONS POUR CHARGES	405	186	0	0	591
FONDS DÉDIÉS (a)					
Subventions					
. France	71	28	70		29
. International	246	104	245		105
Dons et participations					
. France	3 470	102	544		3 028
. International	4 714	1 016	2 839		2 891
Legs et donations					
. France	168	1	101		68
. International	2 275	184	443		2 016
TOTAL FONDS DEDIÉS	10 944	1 435	4 242	0	8 137
TOTAL GÉNÉRAL	12 754	1 809	4 482	519	9 562

(a) Les fonds dédiés qui n'ont pas fait l'objet de dépenses significatives au cours des deux derniers exercices s'élèvent à : 2 065 K€ pour la France et 92 K€ pour l'international.

4.2. MOUVEMENTS DES PROVISIONS À L'ACTIF

Actif	31 déc. 2015	Dotations	Reprises	31 déc. 2016
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
. Dépôts et cautionnements	4			4
. Prêts siège et délégations	0	51		51
. Titres de participation	104	1 034	20	1 118
SOUS-TOTAL	108	1 085	20	1 173
ACTIF CIRCULANT				
. Stock	317		317	0
. Valeur mobilière de placement	1	69	1	69
SOUS-TOTAL	318	69	318	69
TOTAL GÉNÉRAL	426	1 154	338	1 242

5 – MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS (EN MILLIERS D'EUROS)

5.1. MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS

Immobilisations	31 déc. 2015	AUGMENTAIONS			DIMINUTIONS			31 déc. 2016
		Acquisitions	Mise en service immob. en cours	Total	Cessions / mises au rebut	Transfert immob. en cours	Total	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
. Logiciels	3 811	72	10	82	236		236	3 657
. Droit au bail	527							527
SOUS-TOTAL	4 338	72	10	82	236	0	236	4 184
IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
. Immeubles et terrains	37 009	22	791	813	319		319	37 503
. Installations et agencements	58 754	440	5 419	5 859	2 224		2 224	62 389
. Matériel et mobilier	10 953	670	68	738	952		952	10 739
. Matériel de transport	5 498	372	94	466	444		444	5 520
SOUS-TOTAL	112 216	1 504	6 372	7 876	3 939	0	3 939	116 153
Immobilisations en cours	3 546	4 351		4 351		6 382	6 382	1 515
TOTAL GÉNÉRAL	120 099	5 927	6 382	12 309	4 175	6 382	10 557	121 851

5.2. MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS

Amortissements	31 déc. 2015	Dotations	Reprises	31 déc. 2016
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
. Logiciels	3 322			3 322
. Droit au bail	527	192	236	483
SOUS-TOTAL	3 849	192	236	3 805
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
. Immeubles et terrains	14 616	963	187	15 392
. Installations et agencements	28 676	3 177	2 160	29 693
. Matériel et mobilier	9 068	853	941	8 979
. Matériel de transport	4 125	625	406	4 344
SOUS-TOTAL	56 484	5 618	3 694	58 407
TOTAL GÉNÉRAL	60 333	5 810	3 930	62 212

6 – TABLEAU DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (EN MILLIERS D'EUROS)

6.1 TABLEAU DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Immobilisations financières	Brut		Provisions		Net	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
TITRES DE PARTICIPATION						
. SCA Caritas Habitat	5 000	5 000			5 000	5 000
. SASU Caritas Habitat Gestion	5	5			5	5
. SCI Rosier rouge	1 000	0	1 000		0	0
. SC Ésis	366	366			366	366
. SC Ésis Insertion	303	303			303	303
. Foncière Habitat & Humanisme	169	0			169	0
. Autres titres	7	7	1		6	7
SOUS-TOTAL	6 850	5 681	1 001	0	5 849	5 681
APPORTS ASSOCIATIFS						
. Association familiale handicapés physiques	30	30		0	30	30
. Associaton gest. Solidarités	30	30	30	30	0	0
. Association Aire	53	53	52	52	1	2
. Autres apports	55	55	35	22	20	33
SOUS-TOTAL	169	169	117	104	51	65
Prêts au personnel	42	55			42	55
Avances permanentes au personnel	46	46			46	46
Prêts à association et autres	1 265	1 086	51		1 214	1 086
Dépôts et cautionnements versés	533	470	4	4	529	466
TOTAL GÉNÉRAL	8 905	7 507	1 173	108	7 732	7 399

6.2 TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Filiales et participations En milliers d'euros Participations > 10%	Capital	Capitaux propres (autres que capital)	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable 31 déc. 2016 des titres détenus		C.A. H.T. Dernier exercice écoulé	Résultat dernier exercice clos	Observations
				Brute	nette			
SCA Caritas Habitat 106 rue du Bac 75007 Paris RCS Paris 813 316 320	5 310	0	94,16%	5 000	5 000			Création le 18 septembre 2015. Date du 1er arrêté le 31 déc. 2016
SASU Caritas Habitat Gestion 106 rue du Bac 75007 Paris RCS Paris 812 604 510	5	0	100%	5	5			Création le 16 juillet 2015. Date du 1er arrêté le 31 déc. 2016.
SCI ROSIER ROUGE 106 rue du Bac 75007 Paris RCS Paris 821 819 299	1 820	0	54,95%	1 000	0			Création le 1er août 2016. Date du 1er arrêté le 30 sept 2017.
SC ÉSIS 17, avenue Hoche 75008 Paris Siret 450 240 551	2 635	453	13,66%	366	366	170	128	(1) (2) (3)
SC ÉSIS Insertion Ex : SCI Maurice Ravel 28 rue Gay Lussac C/o Beltima 75005 Paris RCS Nanterre 438 002 180	1 085	262	17,18%	303	303	125	74	(1) (2)
Participations < 10%				176	176			
TOTAL				6 850	5 850			

(1) D'après les derniers états financiers reçus pour l'exercice 2015

(2) Aucun prêt ou avance n'a été consenti à l'organisme. Aucune caution ou aval n'a été donné à l'organisme.

(3) Dividende distribué au titre de 2015 : 16,2 K€ par SCI ÉSIS + 13,4 K€ par SC ÉSIS INSERTION

7 – TABLEAUX DES CRÉANCES ET DETTES (EN MILLIERS D'EUROS)

7.1 ÉCHÉANCIER DES CRÉANCES ET DETTES

Ces tableaux présentent l'ensemble des créances et dettes selon leur degré de liquidité ou d'exigibilité.

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances À moins d'un an	Échéances À plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
. Prêts à associations et autres	1 265	21	1 244
. Prêts et avances permanentes au personnel	87	29	58
. Dépôts et cautionnements	533	63	470
SOUS-TOTAL	1 885	113	1 772
Créances de l'actif circulant			
. Subventions d'exploitation à recevoir	5 454	4 268	1 186
. Autres créances	4 805	4 805	
SOUS-TOTAL	10 259	9 073	1 186
Charges constatées d'avance	2 048	2 048	
TOTAL	14 192	11 234	2 958

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances À moins d'un an	Échéances À plus d'un an	Échéances À plus cinq ans
Emprunts et dettes financières divers	1 346	1 316	30	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 682	4 682		
Dettes fiscales et sociales	10 726	10 726		
Autres dettes	10 711	10 711		
Produits constatés d'avance	2 692	1 667	1 025	
TOTAL	30 157	29 102	1 055	0

7.2 RATTACHEMENT À L'EXERCICE DES CHARGES ET PRODUITS

Ce tableau présente la part des charges et produits d'exploitation rattachée aux exercices contenue dans les créances et les dettes.

Actif	2016	2015	Passif	2016	2015
AUTRES CRÉANCES			DETTES FOURNISSEURS		
Produits à recevoir	3 518	2 051	Fournisseurs - factures non parvenues	1 416	1 884
	3 518	2 051		1 416	1 884
			DETTES FISCALES ET SOCIALES		
			Subventions à reverser	0	13
			Personnel charges à payer	3 881	3 529
			Charges sociales sur personnel à payer	2 421	2 282
				6 302	5 824
			AUTRES DETTES		
			Charges à payer	199	310
				199	310
Charges constatées d'avance	2 048	1 700	Produits percus d'avance	2 692	1 632
TOTAL	5 566	3 751	TOTAL	10 609	9 650

8 - AUTRES INFORMATIONS

8.1. ENGAGEMENTS FINANCIERS

8.1.1. ENGAGEMENTS REÇUS

Les legs, donations et assurances vies restant à recevoir au 31 décembre 2016 acceptés par le Conseil d'administration sont estimés à 46 M€ contre 45 M€ au 31 décembre 2015. Ces montants sont estimés à partir de l'évaluation fournie pour chaque dossier par le notaire pour l'acceptation du dossier par le CA, sous déduction des ressources et dépenses réalisées *a posteriori*. Cette évaluation est considérée comme sous-estimée d'environ 10% au vu des ressources nettes réellement réalisées pour chaque dossier.

Les immeubles apportés à l'Association des Cités du Secours Catholique sont frappés d'une interdiction pour celle-ci de les aliéner ou de les hypothéquer à peine de résolution de plein droit de l'apport, sauf autorisation expresse, de même si elle les utilise dans un autre but que celui défini par ses statuts ou si elle n'en a plus l'utilité.

8.1.2 ENGAGEMENTS DONNÉS

Le Conseil d'administration n'a pas conféré de garanties réelles, nantissements ou hypothèques autres que ceux figurant aux points 8.1.2.2 à 8.1.2.6.

8.1.2.1 FONDATION CARITAS FRANCE

Pour développer de nouvelles ressources afin de renforcer son action au plus proche des territoires touchés par la pauvreté, le Secours Catholique a créé en 2009 la Fondation Caritas France. Le montant total de la dotation du Secours Catholique à la Fondation Caritas France, entièrement versé à ce jour, a été de 5 M€. Depuis sa création, la Fondation a versé au Secours Catholique 16 M€ pour financer des projets en France et à l'international. En 2016 elle a versé ainsi 4,3 M€, dont 0,2 M€ de fondation abritées.

8.1.2.2. ASSOCIATION DES CITÉS DU SECOURS CATHOLIQUE (ACSC)

Pour accomplir des actions de réinsertion sociale spécifiques, complémentaires à sa mission générale, le Secours Catholique a créé en 1990 l'Association des Cités du Secours Catholique (ACSC).

Le Secours Catholique participe aux frais de fonctionnement de l'Association des Cités du Secours Catholique. Au titre de 2016, sa participation financière s'élève globalement à 1,8 M€, dont 1,2 M€ pour le fonctionnement, 0,3 M€ pour le développement et l'innovation, et 0,3 M€ pour des programmes immobiliers. La participation financière globale au titre de 2017 prévue au budget initial s'élève à 1,7 M€.

Par ailleurs, le Secours Catholique s'est porté caution de l'ACSC au titre du remboursement d'un prêt de 284 K€ souscrit en 2001 et remboursable en 30 ans, consenti par le Groupement National des organismes sanitaires et sociaux pour l'Aide au logement (GNOSSAL), dans le cadre de la restructuration de la « Cité Bethléem » qui fait partie de l'ACSC. Au 31 décembre 2016, l'engagement s'élève à 145 K€.

8.1.2.3. CARITAS HABITAT

Pour favoriser le développement de l'investissement solidaire au profit du logement très social, le Secours Catholique a participé à la création de la société Caritas Habitat. Le capital de 5 M€ a été libéré de moitié en 2015 et la libération du solde a été effectuée en 2016.

8.1.2.4. COMITÉ D'ENTRAIDE AUX DEMANDEURS RÉFUGIÉS ÉMIGRÉS (CEDRE)

Le Secours Catholique dont une grande partie des activités d'entraide pour les demandeurs d'asile, les réfugiés et les émigrés constitue un service spécialisé de l'association, regroupé au sein de l'antenne du CEDRE (Comité d'entraide aux demandeurs réfugiés émigrés) s'est engagé à payer le loyer d'un immeuble à Paris, jusqu'au 31 mars 2039. Cet engagement calculé sur la base du dernier loyer versé s'élève à 571 K€.

8.1.2.5 FONDS SOCIAL DE GARANTIE (FSG)

En mars 2006 a été signée une convention portant abondement conjoint avec la Caisse des Dépôts et Consignations d'un fonds de garantie par le Fonds de cohésion sociale s'élevant au total à 220 K€. Ce fonds est destiné plus particulièrement à couvrir le remboursement de prêts souscrits par des personnes en difficulté pour de petits projets personnels. Un abondement complémentaire a été réalisé au cours de l'année 2016 pour 100 K€ par le Secours Catholique. Il est évalué à 84 K€ au 31 décembre. Début 2017, une convention était en cours de négociation avec la Caisse des dépôts et consignations pour un nouvel abondement de 100 K€.

Au 31 décembre 2016, l'encours de prêts bancaires est de 1 288 K€ contre 818 K€ en 2015. Le risque encouru sur le FSG est estimé à 55 K€ compte tenu d'un taux de sinistralité en capital de 8,55 % contre 7,35 % en 2015.

8.1.2.6 NANTISSEMENT DE TITRES FINANCIERS AU PROFIT DE L'UNION EUROPÉENNE

Le Secours Catholique a procédé à une déclaration de nantissement de titres financiers pour 1,5 M€ placés auprès du Crédit coopératif afin de garantir à l'Union européenne le bon emploi d'une subvention versée à la Caritas Bangladesh.

8.1.3. ENGAGEMENTS SUR PROJETS INTERNATIONAUX PLURIANNUELS

Les secours financiers internationaux se rapportant à des projets votés par le Conseil d'administration dont l'engagement financier reste à autoriser lors des exercices futurs sont décrits dans le tableau suivant en milliers d'euros.

Engagements pris sur projets internationaux	31 déc. 2015	Diminutions	Tranches 2016 reportées	Augmentations	31 déc. 2016			
					2017	2018	2019	Total
Développement	8 410	5 853	625	5 005	6 228	2 047	132	8 407
Renforcement des partenaires	883	753	130	2 417	1 338	1 027	92	2 457
Plaidoyer	1 323	764	73	59	691			691
Urgences	129	129	50		50			50
TOTAL GÉNÉRAL	10 745	7 499	878	7 481	8 307	3 074	224	11 605

8.1.4. ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE

Les engagements en matière de retraite ne sont pas provisionnés. Sur la base de l'ensemble du personnel CDI au 31 décembre 2016, l'engagement est évalué à 9,6 M€ contre 8,9 M€ à fin 2015. Cette augmentation est due principalement à la baisse du taux d'actualisation.

Cette évaluation est faite sur la base d'un départ volontaire du salarié à la retraite à 65 ans. L'indemnité de départ à la retraite correspond à 1/5 du salaire de référence par année d'ancienneté majoré de 2/15 par année au delà de 10 ans d'ancienneté. Cette indemnité est pondérée par la probabilité de survie par âge, la probabilité de présence par statut, la probabilité d'atteindre l'ancienneté retraite. Elle est actualisée au taux moyen IBOXX OAT + 10 qui en 2016 est de 1,31 %.

8.1.5. AUTRES ENGAGEMENTS

Le Secours Catholique a contracté des baux emphytéotiques. Les constructions figurent au bilan pour un montant brut de 2,9 M€ et pour un montant net de 1,3 M€. Ces biens sont amortis selon la durée des biens les composant et au maximum sur la durée résiduelle du bail.

Locaux En milliers d'euros	Date du bail	Durée	Constructions brutes	Constructions nettes
Poitiers (imp. Trinité)	mars 66	99 ans	67	8
Saintes (rue G. Clémenceau)	février 68	99 ans	18	-
Épinal (rue A. Colle)	avril 77	40 ans	171	-
Gerardmer (rue Carnot)	décembre 96	99 ans	89	15
Paris (CÈDRE)	juillet 89	61,25 ans	915	312
La Seyne Sur Mer (rue G. Philippe)	juillet 88	50 ans	33	-
Dijon (bd Voltaire)	avril 88	30 ans	490	-
Nogent Le Rotrou (Rue P Deschanel)	Février 07	50 ans	117	36
Mamoudzou (Rue de l'Hôpital)	Avril 2015	90 ans	1 035	967
TOTAL			2 935	1 338

Par ailleurs un bail a été signé pour les locaux de la Maison d'Abraham situés à Jérusalem, pour une durée de 35 ans à compter du 01 janvier 2015.

8.2. ÉVOLUTION ET RÉPARTITION DES EFFECTIFS

Les effectifs en moyenne annuelle sont passés de 933 salariés à fin 2015 à 916 à fin 2016, répartis selon le tableau suivant :

Exercice	Siège	Antennes	Délégations	Total
ETP(1) des effectifs en moyenne annuelle				
2016	265	47	605	917
2015	273	47	613	933
ÉCART	-8	0	-8	-16
ETP(1) des effectifs présents (2) en moyenne annuelle				
2016	249	45	570	864
2015	260	45	576	881
ÉCART	-11	0	-6	-17

(1) ETP = équivalent temps plein

(2) Effectifs CDI + CDD - CDI absents

Les effectifs en moyenne annuelle se répartissent en 2016 comme suit : 360 cadres, 511 techniciens et agents de maîtrise, et 36 employés. De plus, le Secours Catholique employait au décembre 2015, 9 personnes sous contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Par ailleurs, l'antenne Maison d'Abraham emploie 12 personnes sous contrat local, non gérées par le siège.

8.3 RÉMUNÉRATIONS

8.3.1. RÉMUNÉRATIONS DES ADMINISTRATEURS DU SECOURS CATHOLIQUE, DES PRÉSIDENTS ET TRÉSORIERS DE DÉLÉGATIONS

Ces fonctions ne sont pas rémunérées. Les frais de missions remboursés en 2016 aux administrateurs dans le cadre de leur mandat ont été de 12 K€.

8.3.2. RÉMUNÉRATION DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS SALARIÉS ET AVANTAGES EN NATURE

Le montant global des rémunérations (avantage en nature compris) des trois plus hauts cadres dirigeants salariés en 2015 est de 241 K€.

8.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les prestations effectuées par les bénévoles ou les prestations de services et biens reçus en nature sont enregistrés dans le tableau intitulé « Évaluation des contributions volontaires en nature » en pied du compte de résultat et du compte d'emploi annuel des ressources.

8.4.1. BÉNÉVOLAT

Les données nécessaires à la valorisation du bénévolat, nombre de bénévoles et temps passés, sont issues de l'application « Gestion des acteurs par activité » (G2A) en production dans l'ensemble des délégations, au siège et dans les antennes du Secours Catholique, à l'exception de la Cité-Saint Pierre pour laquelle le bénévolat fait l'objet d'une estimation en dehors de l'application.

Le nombre de bénévoles qui se sont engagés au Secours Catholique au cours de l'année 2016 est estimé à 67 900 bénévoles, contre 67 500 en 2015.

La méthode de valorisation s'appuie sur la somme de 12 extractions mensuelles permettant ainsi d'identifier plus précisément les temps passés des bénévoles engagés pour une courte durée le plus souvent pour une mission ponctuelle, ou pour la recherche de sens à un engagement bénévole. La valorisation des temps passés ainsi estimée est effectuée sur la base du SMIC au 31 décembre de l'année en retenant des coefficients de pondération pour tenir compte de la nature des engagements, à savoir le niveau de responsabilité retenu à partir de la fonction de chaque acteur.

Selon cette méthode, la valorisation des temps passés est de 198,4 M€ en 2016 contre 192,8 M€ en 2015, soit une augmentation de 5,7 M€. Celle-ci s'explique par une augmentation du nombre d'heures pour 3,9 M€ et par une augmentation du taux horaire du SMIC pour 1,8 M€.

- ▶ Dans le cadre des dispositions fiscales en faveur du bénévolat, les frais abandonnés par les bénévoles, qui n'ont pas donné lieu à un paiement et pour lesquels un reçu fiscal a été émis, figurent dans le tableau intitulé « Évaluation des contributions volontaires en nature » au pied du compte de résultat et du compte d'emploi annuel des ressources. Le total de ces contributions pour 2016 est de 2,1M€.

8.4.2. MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES

Afin de pouvoir mesurer plus précisément le mécénat de compétences qui se développe, une ligne spécifique a été créée au pied du compte de résultat. Ainsi, le mécénat de compétences pour 2016 s'élève à 2,2 M€ contre 1,8 M€ en 2015. Il concerne principalement la Fondation Orange.

8.4.3. PRESTATIONS ET DONS EN NATURE

Les dons en nature, reçus, 1,2M€ sont principalement des vêtements et des denrées alimentaires. Seuls les dons en nature valorisables remis principalement par des entreprises sont intégrés au pied du compte de résultat. Ils sont répartis dans la partie charges du tableau, en secours en nature (0,3 M€), et en Biens mis à disposition (0,9 M€).

Des Chèques vacances sont donnés à l'association afin que des familles défavorisées puissent réaliser des projets vacances. La dotation attribuée et utilisée au cours de l'année a été enregistrée est de 0,4 M€.

8.5. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est de 1,2 M€ et correspond principalement aux opérations en capital relatifs aux produits de cessions d'immobilisations.

8.6. SECTEUR LUCRATIF

Un secteur lucratif a été créé afin d'isoler la participation de l'association dans des sociétés de type commercial. Sont enregistrés à l'actif du secteur lucratif, les titres de la SCA « Caritas Habitat » et de la SAS « Caritas Habitat gestion ». Les produits issus de ce secteur sont relatifs aux produits de la location des locaux nécessaires à l'activité de Caritas Habitat. Le montant du produit pour l'année 2016 du secteur lucratif est de 28 K€.

8.7. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les honoraires du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2016 s'élèvent à 127,2 K€ TTC.

9 - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

EMPLOIS	Emplois de 2016 = Compte de résultat (colonne 1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2016 (colonne 3)
1. MISSIONS SOCIALES	106 154 478	80 647 532
1.1 RÉALISÉES EN FRANCE	82 452 636	66 156 210
- Actions réalisées directement	78 035 126	
- Versements à d'autres organismes agissant en France	4 417 510	
1.2 RÉALISÉES À L'ÉTRANGER	23 701 842	14 491 323
- Actions reversées directement	5 955 846	
- Versement à un organisme central ou d'autres organismes	17 745 996	
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	14 881 117	12 142 276
2.1 FRAIS D'APPEL A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	14 881 117	
2.2 FRAIS DE RECHERCHE DES AUTRES FONDS PRIVÉS		
2.3 CHARGES LIÉES A LA RECHERCHE DE SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS		
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	16 652 689	13 027 731
		105 817 539
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT	137 688 284	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	1 528 042	
III - ENGAGEMENTS A RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	1 434 641	
IV - EXCÉDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V - TOTAL GÉNÉRAL	140 650 967	
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		2 075 343
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		N/A
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		107 892 882
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Missions sociales	188 545 801	
Frais de recherche de fonds	9 008 206	
Frais de fonctionnement et autres charges	6 766 371	
Total	204 320 378	

RESSOURCES	Ressources collectées sur 2016 = Compte de résultat (colonne 2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2016 (colonne 4)
REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE		19 641 849
1. RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	101 910 558	101 910 558
1.1. DONS ET LEGS COLLECTÉS	99 314 946	99 314 946
- Dons manuels non affectés	57 909 034	57 909 034
- Dons manuels affectés	2 030 162	2 030 162
- Legs et autres libéralités non affectés	38 773 884	38 773 884
- Legs et autres libéralités affectés	601 866	601 866
1.2. AUTRES PRODUITS LIÉS À L'APPEL À LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE	2 595 613	2 595 613
2. AUTRES FONDS PRIVÉS	7 792 434	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	9 086 166	
4. AUTRES PRODUITS	14 834 991	
I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT	133 624 149	
II - REPRISE DES PROVISIONS	1 096 504	
III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS	4 241 300	
IV - VARIATION DES FONDS DÉDIÉS COLLECTÉS AUPRÈS DU PUBLIC		2 065 707
V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	1 689 014	
VI - TOTAL GÉNÉRAL	140 650 967	103 976 265
VI - TOTAL DES EMPLOIS FINANCÉS PAR LES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC		107 892 882
SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		15 725 232
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	200 546 052	
Prestations en nature	2 582 691	
Dons en nature	1 191 635	
Total	204 320 378	

9.1 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Le compte d'emploi est établi selon les principes de l'arrêté du 11 décembre 2008 portant homologation du règlement 2008-12 du Comité de la réglementation comptable.

Le Conseil d'administration du 5 mars 2009 a été informé de la nouvelle réglementation et a chargé le Comité d'audit de veiller à la définition des missions sociales, à l'adoption des règles invariables d'allocation des dépenses et des recettes, et d'émettre un avis lors de l'approbation des comptes sur le compte d'emploi des ressources, sa méthodologie et son contenu.

Des évolutions qui ne remettent pas en cause les principes généraux portant sur le référentiel d'activité et les clefs de répartition des salaires ont été présentées au Comité d'audit qui a formulé un avis favorable. Ces évolutions ont été décidées par le Conseil d'administration du 7 mai 2015 mise en œuvre à compter de l'exercice 2015.

9.2 PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le compte d'emploi présenté intègre la totalité des ressources et des emplois de l'association. Il est établi en adéquation avec les rubriques correspondantes du compte de résultat.

L'application de gestion est structurée autour :

- des « actions » qui ont pour objet de spécifier les activités menées par l'association sur lesquelles sont affectées les charges. Lors de sa création, l'action est caractérisée par des « attributs », permettant d'une part de répondre aux besoins d'analyse de l'activité et de gestion et d'autre part, de la rattacher au regard de ces caractéristiques à un poste du compte d'emploi.
- des « codes ressources » qui recensent les produits selon des affectations correspondant à la volonté des donateurs ou des partenaires.

Toute charge ou tout produit est associé selon le cas à une action ou à un code ressource, permettant d'assurer le lien avec les comptes généraux du compte de résultat.

9.3 DÉFINITION DES MISSIONS SOCIALES

L'association a pour mission de faire rayonner la charité chrétienne par la mise en œuvre d'une solidarité concrète entre tous, en France et dans le monde. Elle s'engage aux côtés des personnes vivant des situations de pauvreté pour lutter contre les causes de pauvreté et d'exclusion et promouvoir le développement de la personne humaine dans toutes ses dimensions. L'association recherche des partenariats avec les organisations qui partagent ses objectifs de justice sociale au sein des politiques locales, nationales et internationales. Ces missions sont en conformité avec son objet statutaire. Selon décision du Conseil d'administration du 7 mai 2015, le référentiel des activités nationales s'établit ainsi :

Le poste « **Missions réalisées en France** » est réparti en huit rubriques constituant le référentiel d'activités de l'association :

- Action institutionnelle - Plaidoyer
- Animation des missions
- Renforcement des partenaires – appui structurel
- Lien social
- Premier accueil
- Insertion
- Boutiques solidaires, épiceries sociales, vestiaires
- Eveil et sensibilisation à la solidarité - communication

Le poste « **Missions réalisées à l'étranger** » est réparti en six rubriques constituant le référentiel d'activité de l'association :

- Action institutionnelle et plaidoyer
- Animation des missions
- Renforcement des partenaires
- Urgences internationales
- Développement
- Réhabilitation

Le poste « **Frais de recherche de fonds** » est constitué des actions de recherche de fonds et de développement du bénévolat. Les activités d'éveil et de sensibilisation à la solidarité en France ou en faveur de l'action internationale font partie de la mission réalisée en France.

Le poste « **Frais de fonctionnement** » est constitué des actions de support, relatives à la gestion financière, la gestion des ressources humaines, la gouvernance.

L'ensemble de ces postes figure dans le document « **L'essentiel de l'année 2016** » élaboré selon le texte d'application du Comité de la Charte. Le total des emplois, agrégés à la valorisation du bénévolat et aux autres contributions volontaires, sont évalués en 2016 à 345 M€ :

	Flux financiers CER répartis par activités	Bénévolat et autres contributions	TOTAL
Missions réalisées en france	83	187	270
. Action institutionnelle et plaidoyer	2	3	5
. Animation	31	28	59
. Renforcement des partenaires / Appui structurel	4		4
. Lien social	8	34	42
. Premier accueil	15	66	81
. Insertion	9	30	39
. Boutiques solidaires, épiceries sociales, vestiaires	4	24	28
. Éveil et sensibilisation à la solidarité, communication	10	2	11
Missions réalisées à l'étranger	24	1	25
. Action institutionnelle et plaidoyer	2		2
. Animation	2		2
. Renforcement des partenaires / Appui structurel	3		3
. Urgences internationales	4		4
. Développement et réhabilitation	13	1	14
Frais de recherche de fonds	15	9	24
Frais de fonctionnement	16	7	23
Engagement sur ressources affectées et autres provisions	3		3
TOTAL	141	204	345

9.4 AFFECTATION DES CHARGES ET RÉPARTITION DES COÛTS

Chaque poste du compte d'emploi enregistre des charges directement engagées pour la réalisation de l'action qui lui est rattachée et des charges réparties selon des règles d'affectation prédéfinies.

9.4.1 AFFECTATION DIRECTE ET INDIRECTE DES CHARGES

Les charges engagées directement pour la réalisation d'une action, et qui disparaîtraient si elle n'était pas réalisée, sont inscrites sur l'action considérée quelle que soit la nature de la dépense.

Les charges engagées qui concernent plusieurs actions rattachables à différents postes du compte d'emploi, ou dont il n'est pas possible d'établir une affectation directe sans procéder à une analyse de gestion complexe, sont enregistrées dans une action commune qui fait l'objet d'une répartition selon une clé prédéfinie. Les charges, définies comme devant être enregistrées dans cette action, concernent principalement les dépenses de locaux et assimilées.

La clé de répartition est fondée sur la surface des locaux utilisée par les activités selon leur rattachement aux postes du compte d'emploi. Une clé standard servant de référence à l'association a été définie au regard des activités qui sont menées dans les délégations et au siège. Compte tenu de la diversité d'occupation des locaux par les activités, le pourcentage pourra varier d'une entité à l'autre sans que le principe de répartition sur les trois postes ne soit remis en cause.

La clé de répartition relative aux équipes dont l'objet est de mener les activités d'aides et d'accompagnement au plus proche des personnes, est dédiée aux missions sociales et justifie l'absence d'action de fonctionnement.

Le tableau ci après indique la répartition moyenne établie à partir des clés appliquées par délégation, par équipes et la clé appliquée au siège pour l'année 2016.

En pourcentage	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement
Siège	50	11	39
Délégations	76	8	16
Équipes	100		

Ces clés peuvent être actualisées en fonction de modifications substantielles dans l'organisation des locaux et des activités qui y sont menées.

Le coût du journal *Messages* dont l'objet est d'une part d'éveiller et de sensibiliser à la solidarité et d'autre part de collecter des ressources est réparti à 80% dans le poste « Missions réalisées en France » et à 20% dans le poste « Frais de recherche de fonds ».

9.4.2 AFFECTATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

L'affectation des dotations aux amortissements suit les principes des charges directes et des coûts indirects. Le rattachement du bien immobilisé à l'action permet d'affecter la dotation aux amortissements selon les règles et les clés appliquées aux charges :

- Chaque bien immobilisé est affecté directement à l'action qui l'utilise.
- Un bien utilisé pour les besoins de plusieurs actions rattachables à différents postes du compte d'emploi ou dont il n'est pas possible d'établir une affectation directe sans recourir à une analyse de gestion complexe, est inscrit dans l'action commune utilisée pour les charges.

9.4.3 AFFECTATION DES SALAIRES

Les principes d'affectation des salaires communs au siège et aux délégations sont :

- Le salaire des personnes employées pour une action déterminée est directement affecté à cette action.

- Les salaires non directement affectables à une action sont répartis selon des clés prédéfinies basées sur l'emploi du salarié et son activité. Ces clés répartissent les salaires sur des actions dédiées et correspondant aux rubriques des missions sociales présentées ci-dessus et sur les actions Frais de recherche de fonds et Frais de fonctionnement.

Pour tenir compte des lieux où s'exerce l'emploi, les principales spécifications apportées sont :

- Délégations : des clés de répartition préétablies sont définies en fonction des principaux emplois, délégués, cadres en délégation, animateurs, comptables, secrétaires, et une clé générale est définie pour répartir les salaires des autres emplois.
- Siège : des clés de répartition préétablies sont définies par direction et département au regard de leurs activités exercées et sont appliquées aux salaires attachés à chaque direction ou département. Une clé est établie pour les directeurs et responsables de départements afin de tenir compte de leurs activités de gouvernance ou de gestion des ressources humaines affectées au poste « Frais de fonctionnement ».

Le tableau ci-après présente le résultat dans les postes du compte d'emploi de la répartition de la masse salariale après application des clés prédéfinies :

En pourcentage	Répartition par clé			Affectation directe	Total
	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement		
Siège	52	10	35	3	100
Délégations	85	5	10	0	100

Les clés peuvent être actualisées en fonction de modifications substantielles des emplois au regard des activités menées.

9.4.4 TABLEAU DE PASSAGE COMPTE DE RÉSULTAT AU CER (EN K€)

La répartition des charges figurant au Compte de résultat sur les postes du Compte d'emploi annuel des ressources selon les règles expliquées aux points 9.4.1 à 9.4.3, se présente comme suit :

2016	POSTES DU CER - EMPLOIS (colonne 1)					Total
	Missions sociales réalisées en France	Missions sociales réalisées à l'étranger	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	Engagements à réaliser sur ressources affectées et autres provisions	
Postes du compte de résultat						
Achats alimentaires et variation de stock	360	82				442
Autres achats et charges externes	27 709	2 911	11 069	4 835		46 524
Impôts et taxes et versements assimilés, et impôts sur les sociétés	2 687	203	413	1 083		4 386
Salaires et traitements	21 018	1 650	2 097	5 939		30 704
Charges sociales	9 890	791	994	3 067		14 742
Dotations aux amortissements	3 977	308	290	1 234		5 809
Aides financières aux partenaires	4 285	175				4 460
Distribution directe de secours	12 247	17 571				29 818
Autres charges	14	4	10	43		71
Engagements à réaliser sur ressources affectées et Dotations aux provisions					1 809	1 809
Total charges d'exploitation	82 187	23 695	14 873	16 201	1 809	138 766
Total charges financières				42	1 154	1 196
Total charges exceptionnelles	265	6	8	409		688
Total	82 452	23 701	14 881	16 652	2 963	140 651

9.5 RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC ET AFFECTATION AUX EMPLOIS

9.5.1 DÉFINITION DE LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE

Les produits issus de la générosité du public comprennent principalement les dons des particuliers, les legs, les participations de soutien et la réalisation financière des dons en nature. Par ailleurs :

- ▶ Les produits perçus dans le cadre d'une gestion temporaire du legs sont rattachés aux produits de la générosité du public.
- ▶ Les produits financiers sont par principe hors générosité du public à l'exception de situations exceptionnelles qui conduisent à affecter une partie des produits financiers à une ressource affectée suite à un appel. Ces produits financiers issus du placement de la générosité du public et non dépensés sont rattachés à la générosité du public. Exemple : produits financiers liés aux dons reçus dans le cadre d'une urgence exceptionnelle.

9.5.2 RESSOURCES AFFECTÉES ET APPELS

Les ressources sont affectées dans des codes spécifiques selon l'objet de l'appel. Sont considérées comme appel, les campagnes permanentes, ponctuelles ou de mailings divers déclarées à la préfecture. Les ressources issues d'un appel ne prédisant pas le financement d'une action particulière définie préalablement par les instances statutaires ou dont l'objet est le financement de l'ensemble des activités de l'association sont enregistrées dans un code ressource intitulé « Non affecté ». C'est le cas de la Campagne Collecte nationale. Les ressources reçues spontanément en dehors d'un appel sont affectées au plus proche de la volonté du donateur.

Afin de ne pas conserver des fonds inemployables dans la durée, et afin de permettre une communication transparente et pertinente au regard de notre action, il a été décidé qu'après un délai raisonnable apprécié comme étant le temps où les opérateurs n'ont plus de projet pour employer les fonds, une réaffectation des fonds non employables sera décidée par les instances désignées selon le montant du solde et une communication sera faite au donateur par le support le plus approprié en fonction de chaque situation.

Par ailleurs, le principe retenu par l'association est de ne pas imputer de coûts d'appel et de frais de traitement des dons sur les sommes collectées dans le cadre d'un appel à ressources affectées.

Cependant, lors de catastrophes donnant lieu à une collecte d'ampleur exceptionnelle, des règles de gestion spécifiques ont été définies par le Conseil d'administration du 7 décembre 2005.

- ▶ Les frais d'appels et coûts de traitement des dons liés à la catastrophe viennent en déduction des ressources collectées
- ▶ Les dépenses directes de communication dont l'objet est d'informer de la réalisation des projets, de l'emploi des fonds ou toute autre information liée à la catastrophe viennent en déduction des ressources collectées.
- ▶ Cette information figurera dans les supports d'appels émis à l'initiative de l'association.

9.5.3 AFFECTATION AUX EMPLOIS DES RESSOURCES ISSUES DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

L'affectation par emploi des ressources collectées auprès du public est déterminée à partir des informations figurant dans l'outil de gestion et à partir de traitements complémentaires.

L'outil de gestion permet d'identifier le montant de la générosité publique employé au financement des actions par poste du CER. Cependant le code ressource nommé « Non affecté » regroupe des natures de produits issues ou non de la générosité du public. L'outil de gestion ne permet pas de mesurer la part employée sur ce code relatif aux produits de la générosité du public. Un rapport « générosité du public » est établi afin de déterminer cette part, sur la base des ressources de l'exercice inscrites à ce code ressource « Non affecté ».

Les biens immobilisés sont financés par des subventions d'investissement, des produits de la générosité du public et des produits hors générosité publique. L'activité principale de l'association ne portant pas sur l'investissement, il a été décidé sur la part de la dotation aux amortissements correspondant aux acquisitions à compter de 2009, d'appliquer le rapport « générosité du public » décrit ci-dessus. Cette part est inscrite dans la colonne 3 du CER, « Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2016 », selon les postes définis.

Les autres postes du CER prévus ne sont pas renseignés, en raison de l'importance relative au regard de l'activité générale de l'association.

TABLEAU DE FINANCEMENT 2016

	2016		2015	
	Trésorerie		Trésorerie	
	Employée	Dégagée	Employée	Dégagée
1. TRÉSORERIE NETTE AU 1^{ER} JANVIER		93 520 669		105 413 225
PRODUITS		131 830 119		134 008 075
. Subventions		9 086 166		8 823 702
. Collecte (dons, legs, donations, assurance vie)		107 107 379		109 863 195
. Autres produits (dont participations et divers)		13 236 944		13 661 323
. Produits financiers		2 323 796		1 615 395
. Produits exceptionnels		75 834		44 460
CHARGES	131 319 048		130 799 332	
. Achats et charges externes	46 965 672		45 663 176	
. Salaires et charges sociales, impôts et taxes (dont impot sur société)	49 831 923		49 176 590	
. Distribution des secours	34 349 296		35 568 627	
. Charges financières	42 473		54 961	
. Charges exceptionnelles	129 684		335 978	
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX PRODUITS ET CHARGES (A)		511 071		3 208 743
. Variation des creances	2 972 478			422 063
. Variation des dettes	1 056 891		4 131 815	
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX CREANCES ET DETTES (B)	4 029 369		3 709 752	
2. VARIATION DE TRESORERIE LIEE A L'ACTIVITE (A + B)	3 518 298		501 009	
ACQUISITIONS				
. Immobilisations corporelles et incorporelles	5 926 273		9 732 000	
. Immobilisations financières	398 387		2 524 109	
CESSIONS				
. Immobilisations corporelles		794 030		617 702
. Immobilisations financières				
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS		120 041		246 860
3. VARIATION DE TRESORERIE DES INVESTISSEMENTS NETS	5 410 589		11 391 547	
4. TRESORERIE NETTE AU 31 DEC (1 + 2 + 3)		84 591 782		93 520 669
5. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (4 - 1)	8 928 887		11 892 556	

RAPPORT DE GESTION 2016

La réalisation des orientations budgétaires a été pilotée tout au long de l'année 2016 et une information régulière au Conseil d'administration a été effectuée sur les réalisations au regard du budget et le suivi de trésorerie.

Le résultat de l'exercice est un déficit de - 1,7 M€. Les opérations financières considérées comme exceptionnelles, selon les critères définis par le Conseil d'administration, ont été pour les ressources de 7,6 M€ et pour les charges de 8,1 M€. L'incidence de ces opérations exceptionnelles sur le résultat global de l'association est de 0,5 M€ portant le résultat de la « gestion courante » à un déficit de - 1,2 M€.

Le contexte économique et sociétal demeure difficile depuis plusieurs années. Les perspectives électorales et le contexte européen sont aussi des causes supplémentaires d'incertitude et d'inquiétude. Si le niveau des ressources était proche des orientations budgétaires tout au long de l'année, une chute de la collecte des dons, dans les derniers jours de décembre, a affecté sensiblement le résultat de la collecte annuelle qui a été inférieure de 1,9 M€ à celle de 2015. De fait, près des deux tiers des dons sont reçus durant la Collecte nationale qui commence à la mi-novembre. Le maintien des ressources legs, donations et assurances vie à un niveau équivalent à l'année précédente a permis de limiter l'incidence de la baisse des dons sur l'équilibre financier d'ensemble.

Au vu de l'évolution du résultat estimé annuel, le budget de l'année 2017 ayant été voté en janvier, des ajustements budgétaires ont été présentés au Conseil d'administration dès le mois de mars pour tenir compte de cette situation, ainsi qu'un plan ajusté de développement des ressources de 2017.

Le programme d'investissement mis en œuvre depuis 2012 pour la Cité Saint-Pierre s'est poursuivi en 2016 et doit s'achever en 2018. Deux objectifs sont poursuivis : d'une part, la mise en conformité des locaux au regard des normes de sécurité et d'accessibilité et, d'autre part, le développement d'espaces de convivialité afin de répondre au projet d'établissement. Au cours de l'année 2016, les travaux ont porté principalement, dans le pavillon central, sur les hébergements et salles de réunion et, dans le domaine, sur la création d'aires de jeux pour les enfants.

L'année a été marquée par le 70^e anniversaire du Secours Catholique. De nombreuses marches fraternelles ou événements particuliers ont été organisés localement par les délégations. Étaient associés tous les acteurs de l'association bénéficiant ou contribuant à la construction d'un monde juste et fraternel.

Le projet national pour les années 2016-2025 a été validé lors de l'Assemblée générale du 10 juin 2016. Il présente les éléments fondamentaux et permanents de l'association, les changements visés pour transformer la société, la stratégie globale pour contribuer aux changements et les axes prioritaires des changements internes pour mieux mettre en œuvre le projet national. Une rencontre nationale rassemblant plus de 800 personnes – bénévoles, salariés et bénéficiaires, tous acteurs dans l'association – a été organisée à la Cité Saint-Pierre en octobre 2016 pour s'approprier le projet afin de progressivement le mettre en œuvre, à partir de 2017.

En juin 2016, les statuts de l'association « réseau Caritas France » ont été signés par le Secours Catholique, avec trois autres membres fondateurs, l'Association des cités du Secours Catholique (ACSC), la Fondation Caritas France, et la Fondation Jean-Rodhain. Trois organisations en proximité étroite avec le Secours Catholique ont depuis rejoint le réseau : Tissons la solidarité, Caritas Alsace et Caritas Habitat. Ce réseau a pour objet principal d'animer une union d'entités engagées pour agir sur les causes de pauvreté et éveiller à l'engagement solidaire et à la fraternité. Une charte a été élaborée pour présenter les valeurs et les finalités du réseau.

Par ailleurs, le Secours Catholique et l'ACSC ont créé la société civile immobilière « Rosier rouge » qui a pour objet la propriété et la gestion d'un ensemble immobilier à vocation sociale situé dans les communes d'Issy-les-Moulineaux et de Vanves. Le Secours Catholique et l'ACSC ont apporté à la SCI « Rosier rouge » des terrains, en contrepartie de parts sociales. La SCI a conclu un bail à construction avec la société à loyer modéré « Toit et joie » pour une durée de soixante ans. La gestion des 127 logements sociaux qui seront construits sera confiée à l'ACSC. Au terme du bail, le terrain et la construction reviendront à la SCI.

Les documents financiers soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ont été présentés au Comité d'audit, le 19 avril 2017, qui a émis un avis favorable. Ils ont été audités par le commissaire aux comptes, qui présente ses rapports.

Le rapport de gestion présente, dans une première partie, l'étude des résultats 2016 au regard du compte de résultat et du compte d'emploi annuel des ressources, et, dans une seconde partie, l'étude de la situation active et passive de l'association au regard du bilan et du tableau de financement.

1. ANALYSE DES RÉSULTATS

1.1. Compte de résultat

1.2. Résultat de gestion courante et résultat « des opérations non récurrentes »

1.3. Compte d'emploi annuel des ressources (CER)

2. ANALYSE DE LA SITUATION ACTIVE ET PASSIVE

2.1. Fonds propres et réserves

2.2. Actif immobilisé net

2.3. Provisions et fonds dédiés

2.4. Analyse de l'actif circulant

2.5. Analyse des dettes

2.6. Analyse de la variation de trésorerie

3. PERSPECTIVES POUR 2017

1. ANALYSE DES RÉSULTATS

1.1. COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat recense l'ensemble des produits et des charges de l'exercice. Les produits (139 M€) sont composés du poste « Total des produits » (134,7 M€), auquel s'ajoute le report des ressources non utilisées (4,3 M€). Les charges (140,7 M€) sont composées du poste « Total des charges » (139,2 M€), auquel s'ajoutent les engagements à réaliser sur ressources affectées (1,5 M€). Le résultat est un déficit de 1,7 M€, contre un déficit de 0,5 M€ en 2015. La variation de 1,2 M€ s'explique par :

- Une hausse du déficit du résultat courant non financier de 3,5 M€ ;
- Une diminution du résultat financier de 0,5 M€ ;
- Une amélioration des résultats exceptionnels, de l'impôt sur les sociétés et de la variation des engagements sur les ressources affectées, de 2,8 M€.

1.1.1. RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER

Le déficit du **résultat courant non financier** (- 6,6 M€) est supérieur de 3,5 M€ par rapport à 2015. Cette variation s'explique par une baisse de 2,1 M€ des produits d'exploitation et par une augmentation de 1,4 M€ des charges d'exploitation.

Analyse des produits d'exploitation :

- ▶ Le poste « **Subventions** », à 9,1 M€, augmente légèrement de 0,3 M€.
- Les **subventions France**, à hauteur de 5,8 M€, sont en baisse de 0,5 M€. Cette nouvelle diminution confirme une tendance à la baisse constatée depuis 2011, dont le montant était de 8,8 M€, confirmant le désengagement progressif pour raisons économiques des collectivités territoriales dans le soutien aux associations. Le développement d'actions menées par les délégations pour la recherche de financements publics fait partie des orientations budgétaires.
- Les **subventions affectées à l'action internationale** (3,3 M€) sont en augmentation de 0,8 M€. Ces financements proviennent principalement, au niveau national, du ministère des Affaires étrangères et de l'Agence française du développement, pour 2,5 M€, et de la Commission européenne (Service d'aide humanitaire de la Commission européenne ou ECHO, Europaid), pour 0,5 M€. Ils sont destinés principalement à la réalisation de projets sur le continent africain (Côte d'Ivoire, Sénégal, Soudan, Niger, Mauritanie...), pour environ 2 M€, et en Amérique latine (Venezuela, Bolivie), pour 1,1 M€.

- ▶ Le poste « **Collecte – dons** », constitué des dons de particuliers, de fondations et d'entreprises dans le cadre du mécénat est en diminution de 2,8 M€ (67,7 M€, contre 70,5 M€ en 2015).
 - Les **dons affectés** sont de 8,6 M€ en 2016, en recul de 1 M€. Ce recul tient compte de la fin du financement exceptionnel de la Fondation suisse philanthropique depuis plusieurs années (0,5 M€, contre 2,6 M€ pour l'année précédente). Cependant, la baisse a été contenue en raison d'une hausse de 1,4 M€ du financement de la Fondation Caritas France, pour un total de 4,3 M€, et d'un don exceptionnel de l'ACSC de 0,8 M€.
 - Les **dons non affectés** sont de 59,1 M€ contre 61 M€ l'année dernière, soit un recul de 1,9 M€. Alors que la collecte à la fin du mois de novembre était au niveau de novembre 2015, le flux des dons s'est fortement ralenti dans les tout derniers jours de décembre, amenant à constater cette diminution. Une analyse a été menée et une nouvelle stratégie de mobilisation du réseau autour de la collecte et de la sollicitation des donateurs a été présentée au Conseil d'administration de mars 2017 et diffusée aux délégations.
- ▶ Le poste « **Legs et donations** », qui regroupe aussi les assurances vie, reste stable à un haut niveau (39,4 M€), et ce dans un contexte où les legs et donations sont de plus en plus sollicités par les associations.

Afin de faire encore mieux connaître auprès de nos donateurs la valeur de ce geste chargé de sens, une nouvelle campagne déclinée à la télévision et à la radio a été lancée en 2016.

Par ailleurs, l'équipe des juristes a été renforcée, au début de l'année 2017, pour accélérer la réalisation des biens des dossiers de legs et diminuer ainsi régulièrement les dossiers en cours. De fait, le portefeuille est estimé à 46 M€, composé de 43,5 M€ de legs et donations et 2,5 M€ de contrats d'assurance vie auprès des établissements financiers.

- ▶ Les « **Autres produits** », constitués principalement des participations de soutien reçues dans le cadre de manifestations exceptionnelles, des participations reçues dans le cadre d'activités sociales et de produits divers, sont de 13,2 M€, en légère diminution de 0,4 M€. Le développement de ces ressources est à reprendre, le réseau ayant été plus particulièrement mobilisé pour animer les marches fraternelles.

Analyse des charges d'exploitation :

- ▶ Le poste « **Autres achats et charges externes** » (46,5 M€, contre 45,2 M€ en 2015) est en augmentation de 1,3 M€, en raison principalement :
 - Des charges liées à la diffusion du journal *Messages* dont l'envoi a été élargi aux bénévoles (0,4 M€). Cette augmentation compense les dépenses de la campagne « Changement d'image » de 2015 (- 0,5 M€) ;
 - Des charges engagées pour la stratégie donateurs (0,7 M€) ;
 - Des charges liées aux locaux, qui progressent régulièrement (0,2 M€) ;
 - Des charges liées au 70^e anniversaire (1,9 M€) qui ont remplacé des charges récurrentes (- 0,3 M€) et des charges liées à d'autres événements (- 0,8 M€) ;
 - Une diminution des charges de diagnostic immobilier (- 0,3 M€).

Les « **Salaires et charges sociales** » passent de 44,5 M€ à 45,4 M€ en 2016, soit une hausse de 0,9 M€. Cette hausse s'explique principalement par une augmentation de 0,5 % pour tous les salariés en juin 2016 et une prime exceptionnelle. La mise en place, en cours d'année, de la nouvelle grille des métiers et des rémunérations a permis de réévaluer certains salariés dont le positionnement salarial était décalé par rapport à leur niveau de responsabilités. Les augmentations individuelles non liées à la mise en place de la nouvelle classification ont été gelées. La nouvelle grille des métiers et rémunérations, mise en place au 1^{er} novembre, a également augmenté proportionnellement la provision sur congés payés.

Enfin, la moyenne annuelle des effectifs présents en équivalent temps plein (ETP) est de 864 ETP en 2016 contre 881 ETP en 2015, soit une diminution de 17 ETP.

- ▶ Le poste « **Impôts et taxes et versements assimilés** » est en légère diminution à 4,2 M€, contre 4,4 M€ en 2015, principalement en raison d'une baisse du taux de la taxe sur la formation professionnelle qui est passé de 1,6 % à 1 % de la masse salariale. L'association se libère de la participation à l'effort de construction, sous forme de prêts sans intérêt consentis à des organismes collecteurs. Ils sont remboursables au terme d'une période de vingt ans. Cette participation est inscrite au bilan dans le poste « **Immobilisations financières** ». Le total des prêts s'élève, à la fin de 2016, à 761 K€ et le premier remboursement est à l'échéance de 2031.

- ▶ Les « **Dotations aux amortissements** » sont de 5,8 M€ contre 5,4 M€ en 2015, soit une augmentation de 0,4 M€, due principalement à la mise en œuvre de différents travaux à la Cité Saint-Pierre.
- ▶ Les « **Distributions de secours** », constituées des « **Aides accordées** » à des organismes et des « **Distributions directes de secours** », évaluées à 34,3 M€, sont en diminution de 1,3 M€. Cette variation concerne principalement :
 - Les **aides financières internationales** qui diminuent de 0,8 M€ pour atteindre 17,7 M€ en 2016, contre 18,5 M€ en 2015, principalement en raison de projets dont la réalisation est reportée à 2017 ;
 - Les **aides financières aux partenaires France** (4,5 M€) sont stables et portent principalement sur l'aide financière octroyée au profit de l'Association des cités du Secours Catholique (ACSC). Au total, l'aide à l'ACSC s'élève, pour l'année 2016, à 1,8 M€ ;
 - Les **aides financières aux personnes** s'élèvent à 12,1 M€ en 2016, contre 12,6 M€ en 2015, soit un léger recul de 0,5 M€, correspondant à la définition de nouvelles politiques de secours en délégation.

1.1.2. RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'élève à 1,1 M€ contre 1,6 M€ en 2015. La diminution du résultat (- 0,5 M€) s'explique principalement par une baisse des taux de rendement (- 0,4 M€) et des montants placés (- 0,1 M€). La baisse des taux de rendement est en partie expliquée par les choix de placements éthiques décidés pour mettre en cohérence la politique de placement et le plaidoyer. À noter l'encaissement d'un produit financier de 1 M€ versé par la SCI « Rosier rouge », correspondant à un acompte sur les dividendes, compensé entièrement par la provision des titres reçus afin de tenir compte de l'indisponibilité du terrain pendant la durée du bail de soixante ans.

1.1.3. AUTRES RÉSULTATS

Les autres résultats sont constitués du résultat exceptionnel (+ 1,2 M€), de l'impôt sur les sociétés (- 0,1 M€) et de la différence entre les reports de ressources et les engagements à réaliser sur les ressources affectées (+ 1,5 M€).

Le **résultat exceptionnel** (1,2 M€) est constitué essentiellement par des cessions de locaux en délégations (0,6 M€) et par l'apport d'un terrain à la SCI « Rosier rouge » (1 M€). Ces produits sont compensés par une charge exceptionnelle de 0,3 M€, consécutive à la mise au rebut du stock ancien de livres, qui étaient par ailleurs totalement dépréciés et par divers autres charges, 0,1 M€.

1.2. RÉSULTAT DE GESTION COURANTE ET RÉSULTAT « DES OPÉRATIONS NON RÉCURRENTES »

La décomposition du résultat comptable – en résultat courant non financier, résultat financier, résultat exceptionnel, variation des engagements sur fonds dédiés telle qu'inscrite dans le compte de résultat – ne permet pas de distinguer les activités de gestion courante des activités exceptionnelles.

C'est pourquoi le Conseil d'administration du 5 avril 2012 avait décidé de répartir le résultat comptable en distinguant ce qui relève de la gestion de l'activité courante de ce qui relève d'opérations exceptionnelles qui seront renommées « opérations non récurrentes » pour les distinguer des opérations comptables exceptionnelles. Cette présentation permet de suivre l'orientation budgétaire prioritaire, portant sur l'équilibre du résultat de gestion courante et de gérer stratégiquement le résultat exceptionnel.

Le résultat sur les opérations exceptionnelles, au regard de la décision ci-dessus, est composé de ressources provenant de legs supérieurs à 3 M€, de ressources issues de dons et mécénat supérieures à 1 M€, des cessions d'immobilisations et des financements affectés à des immobilisations, quel que soit leur montant. Sont déduites des charges qui ont été décidées comme devant être financées par des réserves et des charges qui n'auraient pas été financées sans ces ressources exceptionnelles.

Le résultat de fonctionnement courant est la différence entre le résultat comptable et le résultat exceptionnel. Selon cette définition, voici l'analyse du résultat comptable 2016.

1.2.1. RÉSULTAT DES « OPÉRATIONS NON RÉCURRENTES »

Les ressources dont la gestion est considérée comme non récurrente (7,6 M€) sont principalement constituées de dons et legs (4,8 M€ dont 0,8 M€ de l'ACSC pour financer des actions de logement), par le versement de dividendes de la SCI « Rosier rouge » (1 M€) et par des produits de cessions d'immobilisations (pour un total de 1,8 M€).

Les charges dont la gestion est considérée comme non récurrente (8,1 M€) sont constituées principalement de projets et actions (2,8 M€), de charges pour le 70^e anniversaire (1,9 M€), pour l'action internationale (crise au Moyen-Orient, crise migratoire, etc. ; 1,7 M€), d'une provision pour dépréciation pour les titres de la SCI « Rosier rouge » (1 M€), d'une aide en faveur de l'ACSC pour son développement et ses investissements (0,5 M€) et d'une charge pour le développement des sites internet et intranet du Secours Catholique (0,2 M€).

Le résultat des opérations non récurrentes est donc de - 0,5 M€.

Dans ce résultat non récurrent figure le projet commencé avec l'ACSC qui a débouché sur la création de la SCI « Rosier rouge » afin de permettre la construction et la location de logements sociaux.

En contrepartie de l'apport d'un terrain à la SCI qui a généré une plus-value d'apport de 1 M€, le Secours Catholique a reçu des parts sociales qui ont été intégralement dépréciées en raison de l'indisponibilité du terrain pendant soixante ans, correspondant à la durée du bail.

Par ailleurs, la SCI a versé sous forme d'acompte de dividendes au Secours Catholique l'intégralité du produit du bail, soit 1 M€, qui a été inscrit en produit financier dans les comptes du Secours Catholique.

Au total, les opérations non récurrentes en lien avec le projet sont de 1 M€.

1.2.2. RÉSULTAT DE GESTION COURANTE

Le résultat comptable étant de - 1,7 M€, en tenant compte de ces opérations considérées comme exceptionnelles, le résultat de gestion courante est évalué à - 1,2 M€.

1.3. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER)

Le compte d'emploi annuel des ressources (CER) reprend l'intégralité des produits et des charges du compte du résultat mais les classe différemment. Conforme au modèle réglementaire applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, il permet de faire ressortir l'origine et l'emploi des ressources. Sa méthodologie d'élaboration est présentée de manière détaillée dans l'annexe aux comptes, au point 9.

Le Conseil d'administration du 5 mars 2009 a été informé de la nouvelle réglementation et a chargé le Comité d'audit de veiller à la définition dans le compte d'emploi des ressources des missions sociales, à l'adoption des règles invariables d'affectation des charges et produits, et d'émettre un avis lors de l'approbation des comptes sur le compte d'emploi des ressources, sa méthodologie et son contenu.

Les règles d'affectation des charges et produits définies en 2009 ont été maintenues en 2016. Avec la structure de gestion mise en place dans le nouveau Système d'information, de pilotage et de gestion, nous pouvons ainsi :

- Identifier les ressources issues de la générosité publique et suivre le solde dans le temps ;
- Affecter directement les charges aux missions sociales, aux frais de recherche de fonds et aux frais de fonctionnement, ou indirectement selon des clés préétablies.

1.3.1. ANALYSE DE L'ORIGINE DES RESSOURCES

Les ressources collectées auprès du public – dons (hors dons des fondations et des entreprises), legs et participations de soutien – représentent 101,9 M€, soit près de 71 % du total des ressources. La générosité du public reste la ressource principale qui permet à l'association de mener ses actions. L'analyse des postes dons, legs et participations a été présentée au point 1.1.

Les **ressources non collectées auprès du public** sont constituées principalement des postes suivants :

- Le poste des « Autres fonds privés » enregistre les dons reçus des entreprises, y compris dans le cadre du mécénat, des associations et fondations. Sont inscrits dans ce poste, les dons de la Fondation Caritas France pour un total de 4,3 M€, le don de l'ACSC pour 0,8 M€ et le don de 0,5 M€ de la Fondation philanthropique suisse.
- Les autres postes – « Subventions et autres concours publics », « Autres produits », « Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs » – sont analysés au point 1.1.

Outre les ressources financières, le Secours Catholique bénéficie de l'engagement des bénévoles dans toutes les activités de l'association. Cet engagement est valorisé dans le poste « Contributions volontaires en nature ».

Le nombre de bénévoles qui se sont engagés au Secours Catholique au cours de l'année 2016 est estimé à 67 900 personnes.

Selon la méthode retenue et décrite dans l'annexe au point 8.4.1. « Bénévolat », la valorisation des temps passés est de 198,5 M€ en 2016 contre 192,8 M€ en 2015. Par ailleurs, les frais engagés par les bénévoles pour remplir leur mission au Secours Catholique et non remboursés s'élèvent à 2,1 M€, portant l'ensemble des contributions bénévoles à 200,6 M€. Enfin, le mécénat de compétence a été isolé pour mieux rendre compte de son activité. Il est évalué à 2,2 M€ en 2016 contre 1,8 M€ en 2015. Il concerne principalement la Fondation Orange.

Les contributions volontaires en nature, qui représentent des ressources non financières, soit 204,3 M€, sont largement supérieures aux flux financiers comptabilisés, 141 M€, et montrent tout l'apport du bénévolat et des dons en nature à l'action du Secours Catholique.

1.3.2. ANALYSE DE L'EMPLOI DES RESSOURCES

L'association a pour mission de faire rayonner la charité chrétienne par la mise en œuvre d'une solidarité concrète entre tous, en France et dans le monde. Les emplois des ressources sont regroupés principalement selon les postes suivants : « Missions sociales » (106,1 M€), « Frais de recherche de fonds » (14,9 M€) et « Frais de fonctionnement » (16,7 M€).

Le poste « Missions sociales » est réparti en deux postes, les « Missions réalisées en France » et les « Missions réalisées à l'étranger ». Afin de rendre plus lisibles les activités de l'association, ces postes peuvent être exprimés en familles d'activités qui ont été définies par le Conseil d'administration du 5 mars 2009 et réactualisées par le Conseil d'administration du 7 mai 2015.

Les missions réalisées en France (82,4 M€, soit 78 % des missions sociales) comprennent les actions réalisées directement et les versements à d'autres organismes qui prolongent l'action de l'association. Ces actions sont regroupées en huit familles d'activité. Les flux financiers se répartissent ainsi :

- Les actions de **premier accueil** (15,1 M€) ;
- Les actions d'**insertion** (9 M€) ;
- Les actions permettant de renouer le **lien social** (7,7 M€) ;
- La mise à disposition de **boutiques solidaires, d'épiceries sociales et de vestiaires** (3,5 M€) ;
- **L'action institutionnelle et le plaidoyer** (2 M€) ;
- **L'éveil et la sensibilisation** à la solidarité dont l'objet est d'informer, de sensibiliser, de dénoncer les situations de pauvreté et de diffuser une « pédagogie de la charité » (10,4 M€). Cette action d'éveil est pour partie réalisée par le journal *Messages*, dont 80 % du coût figure à ce poste ;
- Le **renforcement des partenaires** et l'**appui structurel** (3,6 M€) ;
- Les moyens mis en œuvre pour réaliser ces actions, notamment par l'**animation** des équipes de bénévoles ou par la mise à disposition de locaux (évalués à 31,1 M€). Ils constituent des dépenses sans lesquelles les actions ne pourraient être réalisées.

Les missions réalisées à l'étranger (23,7 M€, soit 22 % des missions sociales) représentent les moyens financiers mis en œuvre en France et à l'étranger, sur les différents continents. Les actions sont regroupées en familles d'activité. Les flux financiers se répartissent selon les actions suivantes :

- **Développement et réhabilitation** (13,3 M€) ;
- **Urgences** (4,5 M€) ;
- **Renforcement des partenaires locaux** (2,8 M€) ;
- **Action institutionnelle et plaidoyer** (1,5 M€) ;
- **Animation des missions** (1,6 M€).

Le détail des missions sociales, regroupées par familles d'activité, est présenté dans le document « L'essentiel de 2016 » qui tient compte du temps passé par les bénévoles à chacune des activités.

Les **frais de recherche de fonds** (14,9 M€) comprennent les coûts de communication destinés à la recherche ou à la collecte des fonds, et au traitement des dons et legs. Ils regroupent les dépenses directes affectées à ces opérations et les coûts répartis. Une part du coût du journal *Messages* (20 %), dont une partie des pages est consacrée à l'appel de fonds, est inscrite à ce poste. Ce poste contient également les efforts entrepris pour développer les ressources concernant notamment la collecte nationale, la campagne de l'action internationale, les campagnes de Noël et de « Dix millions d'étoiles », la prospection de nouveaux donateurs...

Les **frais de fonctionnement** (16,7 M€) sont constitués principalement des actions de support relatives à la gestion financière, à la gestion des ressources humaines et à la gouvernance. Ces actions regroupent les charges directes et indirectes nécessaires pour l'administration de l'association.

Deux autres postes complètent les emplois, les **dotations aux provisions** (1,5 M€) et les **engagements à réaliser sur ressources affectées** (1,4 M€). Ce dernier poste concerne les fonds reçus lors d'un appel portant sur une situation de pauvreté particulière, non encore employés à la fin de l'exercice, mais dont l'association s'engage à les utiliser conformément à la volonté du donateur ou du financeur.

1.3.3. ANALYSE DE L'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

Les ressources collectées et affectées font l'objet d'un suivi d'utilisation au travers des postes « Engagements à réaliser sur ressources affectées » et « Report des ressources affectées ». Le résultat net de ces ressources affectées est de + 1,5 M€ en 2016 (cf. § 1.1.3).

Un des objectifs de la présentation du compte d'emploi annuel des ressources (CER) est de suivre dans le temps l'emploi des ressources collectées auprès du public et non encore affectées. Le total des ressources collectées auprès du public et employées en 2016, soit 107,9 M€, a permis de financer les missions sociales à hauteur de 80,7 M€, les frais de recherche de fonds pour 12,1 M€, les frais de fonctionnement pour 13 M€, ainsi que les titres de Caritas Habitat pour 2,1 M€. Le solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées au 31 décembre 2016 est de 15,7 M€ contre 19,6 M€ en 2015.

2. ANALYSE DE LA SITUATION ACTIVE ET PASSIVE

Le bilan présente l'ensemble du patrimoine du Secours Catholique au 31 décembre. Le total net du bilan est de 165,5 M€ en 2015, en diminution de 5 M€ par rapport à 2015.

2.1. FONDS PROPRES ET RÉSERVES

Le « **Fonds associatif** », constitué des fonds propres, des réserves et du résultat de l'exercice, soit 125,8 M€ contre 127,4 M€ en 2015, représente les fonds durables permettant d'assurer la continuité de l'exploitation.

Le poste « **Fonds propres** », avant affectation du résultat 2016 et mise à jour des mouvements de l'année, s'élève à 67,2 M€ à la fin de 2016. Dans un souci d'équilibre de gestion, les fonds propres seront ajustés à la valeur de l'actif net immobilisé lors de l'affectation du résultat 2016, conformément à la décision du Conseil d'administration du 5 mars 2015.

Les réserves du Secours Catholique (60,3 M€ à la fin 2016) comprennent :

- La « **Réserve de fonds de roulement** » (47,2 M€), qui correspond aux fonds nécessaires à six mois d'activité courante ;
- Le « **Fonds de réserve** » (13,1 M€), qui constitue les réserves disponibles, notamment pour des projets exceptionnels nécessaires au développement de la mission sociale.

Après approbation des décisions de mise à jour du « Fonds associatif » et de l'affectation du résultat par l'Assemblée générale du 9 juin 2017, le poste « Fonds propres » sera de 67,4 M€ et les réserves seront de 58,4 M€.

2.2. ACTIF IMMOBILISÉ NET

L'**actif immobilisé net d'amortissement**, constitué des immobilisations incorporelles, corporelles et financières, est de 67,4 M€ contre 67,2 M€ en 2015, soit une augmentation de 0,2 M€ qui se compose :

- De la variation des valeurs brutes des immobilisations corporelles et incorporelles (122 M€ au 31 décembre 2016 contre 120 M€ en 2015, soit + 2 M€) ;

- De la variation de la dotation et reprise d'amortissements (- 2,1 M€) ;
- De la variation du poste « Immobilisations financières » (+ 0,3 M€).

La variation des valeurs brutes des immobilisations corporelles et incorporelles, une augmentation de 2 M€, peut s'analyser par :

- ▶ Les augmentations :
 - Des immobilisations incorporelles (+ 0,1 M€) ;
 - Des immobilisations corporelles (+ 7,9 M€).
- ▶ Les diminutions liées :
 - Aux cessions et mises au rebut (- 4 M€) ;
 - À la variation du poste « Immobilisations en cours » (- 2 M€).

Les investissements significatifs portent sur les postes immobiliers, « Immeubles et terrains », « Installations et agencements » et « Immobilisations en cours ».

La politique immobilière est inchangée par rapport aux années précédentes. Cependant, il est remarqué une évolution de la part des partenaires traditionnels qui demandent de plus en plus l'établissement d'un bail payant pour mettre à disposition des biens immobiliers, alors que ceux-ci les mettaient gratuitement à disposition auparavant.

Les mouvements financiers importants des postes relatifs aux constructions portent sur des opérations immobilières ou des travaux d'aménagement ou de réhabilitation au profit des locaux d'équipes et de délégations, de la Cité Saint-Pierre à Lourdes et de la Maison d'Abraham à Jérusalem, afin de rendre possibles les actions d'accueil, d'activités et d'animation, ainsi que sur la réalisation de boutiques solidaires.

Par ailleurs, les obligations portant sur les immeubles, notamment au regard des normes de sécurité et d'accessibilité, ont amené les responsables des délégations à établir des diagnostics sur un grand nombre de locaux. Concernant la mise aux normes de sécurité, les rapports ont été remis aux délégations qui doivent les étudier pour établir un plan d'action. Pour cela, une formation est mise en place pour les délégations. Les travaux seront entrepris progressivement selon les priorités établies par les rapports. Concernant l'accessibilité, un plan d'action sur neuf ans a été approuvé par la préfecture.

Les immobilisations financières brutes (9 M€) sont détaillées dans l'annexe comptable au point 6.1. « Tableau des immobilisations financières ». Elles sont constituées principalement de titres de sociétés (6,9 M€) dont ceux de la société « Caritas Habitat » (5 M€), des titres acquis en contrepartie de l'apport d'un terrain à la SCI « Rosier rouge » (1 M€) et de participations dans des sociétés de logements sociaux (0,9 M€).

Les titres de la SCI « Rosier rouge » ont été totalement dépréciés. De fait, le terrain apporté a été confié par un bail à construction d'une durée de soixante ans à la société « Toit et joie ». D'une part, le loyer a été versé en une fois à la SCI et reversé aux associés sous forme d'un acompte sur dividende ; d'autre part, le terrain et la construction, dont l'édification est prévue au plus tard en 2019, ne seront restituables à la SCI qu'au terme du bail. Pour ces raisons, la valeur de négociation de ces titres est considérée comme nulle. La dépréciation sera actualisée chaque année pour tenir compte de l'édification des locaux et de la réduction de la durée du bail.

2.3. PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS

Les provisions et les fonds dédiés (9,6 M€, contre 12,8 M€ en 2015) diminuent essentiellement en raison de l'emploi des fonds dédiés internationaux.

Les postes de provisions pour risques et charges cumulés (1,4 M€) prennent en compte les risques en cours et non encore réalisés. Ils portent principalement sur l'obligation légale de provisionner certains engagements salariaux (0,9 M€), sur des assurances vie (0,1 M€) et sur la taxe d'habitation de la Maison d'Abraham (0,4 M€). Le Comité d'audit a émis un avis favorable pour ne conserver dans les comptes que cinq années de taxes, correspondant au délai de reprise fiscale en France. Une reprise de provision a été réalisée pour 0,5 M€.

Le poste des fonds dédiés (8,1 M€) correspond aux ressources affectées à une cause et restant à employer : 3,1 M€ pour la France, 5 M€ pour l'international.

2.4. ANALYSE DE L'ACTIF CIRCULANT

L'actif circulant net (98,2 M€) est composé principalement des postes « Autres créances », « Disponibilités » et « Valeurs mobilières de placement » dont les variations sont présentés ci-après.

Le poste « Autres créances » (10,3 M€) correspond essentiellement aux subventions à recevoir (5,5 M€) et aux produits à recevoir de legs et donations (3,2 M€). L'augmentation de ce poste porte également sur ces deux natures de créances.

Le poste « Disponibilités » (29,3 M€) est constitué de comptes sur livrets (17,4 M€), de comptes bancaires (9,6 M€), de dons à remettre en banque (1,8 M€) et de caisses (0,5 M€), dont la plus grande partie est utilisée par les équipes pour leur permettre de réaliser les aides et les actions d'accompagnement. Le nombre de comptes bancaires actifs au début de 2017 est de 878 comptes. La diminution du nombre de comptes bancaires, pour optimiser leur gestion et le placement des fonds, se poursuit, ce qui correspond à la décision du Conseil d'administration.

Le poste « Valeurs mobilières de placements » (56,6 M€) est constitué des placements auprès d'organismes sérieux et offrant la sécurité attendue pour de tels placements.

La politique de placement, sécurité et éthique s'est poursuivie au cours de l'année. Le Comité de gestion de trésorerie, qui se réunit en fonction des besoins de gestion ou d'évolution du portefeuille, a donné un avis favorable à l'évolution du portefeuille vers des placements plus proches des valeurs soutenues par l'association, malgré l'incidence néfaste sur les produits financiers. Le Conseil d'administration a suivi cet avis.

Les placements à échéance à court terme sont constitués d'un compte à terme (pour 0,4 M€) et d'un fonds commun de placement (FCP) en dollar (pour 1 M€). Les placements à moyen terme sont constitués d'un FCP de 8,3 M€, d'un compte à terme pour 5 M€ et de deux emprunts obligataires pour 10 M€. Les placements à long terme sont constitués de six contrats de capitalisation, pour un montant total de 31,3 M€.

Ainsi, au 31 décembre 2016, les sommes investies dans des contrats de placements (56,6 M€), ainsi que les sommes placées sur des livrets rémunérés (17,4 M€, inscrits dans le poste « Disponibilités »), soit un total de 74 M€, représentent 86 % du total des fonds inscrits dans les postes « Disponibilités » et « Placements ». Enfin, l'ensemble de ces sommes portant rémunération ont été placées à hauteur de 81 % auprès d'établissements bancaires et financiers éthiques. Le détail est présenté dans l'annexe aux comptes au point 2.3.5. « Trésorerie ».

2.5. ANALYSE DES DETTES

Les dettes comprennent principalement les postes « Emprunts et dettes assimilés », « Dettes fournisseurs et comptes rattachés », « Dettes fiscales et sociales », « Autres dettes ».

Le poste « Emprunts et dettes assimilées » (1,3 M€) comprend principalement les comptes bancaires créditeurs (1,3 M€) faisant l'objet, sur le plan bancaire, d'une compensation, grâce à la mise en place de comptes fusionnés. Cette compensation permet ainsi d'optimiser la gestion de la trésorerie, de prévenir les frais de découvert et les incidents de paiement.

Le poste « Dettes fournisseurs et comptes rattachés » (4,7 M€) comprend les factures restant à régler ou à recevoir, pour le siège (3,3 M€) et pour les délégations (1,4 M€).

Le poste « Dettes fiscales et sociales » (10,7 M€) comprend essentiellement les déclarations aux organismes sociaux des cotisations salariales payées au début de l'exercice suivant.

Le poste « Autres dettes » (10,7 M€) regroupe principalement les projets internationaux engagés et non encore réglés (10,4 M€). La part du capital souscrit non appelé de Caritas Habitat (2,5 M€), qui figurait à ce poste en 2015, a été libéré en 2016.

2.6. ANALYSE DE LA VARIATION DE TRÉSORERIE

Le tableau de financement permet d'expliquer la variation de trésorerie de l'année écoulée. La trésorerie est constituée des postes « Valeurs mobilières de placement » (56,6 M€) et des « disponibilités » nettes des soldes bancaires créditeurs figurant au poste « Emprunts et dettes » (28 M€).

La trésorerie nette à la fin de 2016 est de 84,6 M€, contre 93,5 M€ à la fin 2015, soit une diminution de 8,9 M€.

L'emploi de la trésorerie s'explique principalement par :

- Les flux liés aux créances et dettes qui emploient 4 M€ de trésorerie ;
- La variation de trésorerie des investissements nets qui emploie 5,4 M€ ; il s'agit des investissements incorporels et corporels nets de cessions et subventions d'investissement ;
- Les flux liés aux produits nets de charges qui dégagent une trésorerie de 0,5 M€.

L'ensemble des résultats et des indicateurs de la structure financière font ressortir une situation financière saine permettant au Secours Catholique de faire face à ses engagements et de poursuivre la réalisation de sa mission.

3. PERSPECTIVES POUR 2017

Afin de ne pas conserver des réserves financières, l'association a accepté des résultats déficitaires maîtrisés, liés à des charges exceptionnelles, pour permettre de répondre aux besoins croissants des territoires les plus touchés par les crises, en France et à l'international. Pour tenir et limiter les résultats déficitaires, il est demandé aux délégations, notamment sur les territoires les plus riches, de continuer à développer leurs recettes tout en maîtrisant leurs charges. Pour cela, quatre priorités ont été fixées :

- ▶ **Accentuer la recherche de fonds en dynamisant l'animation des campagnes de collecte sur le terrain**, en sollicitant de grands donateurs, en développant les participations et les produits de manifestations, et en recherchant activement les subventions ;
- ▶ **Poursuivre la mise en œuvre de notre politique des secours et des aides**, en privilégiant les actions et les projets favorisant le soutien et l'accompagnement des personnes et territoires les plus pauvres ;
- ▶ **Stabiliser les effectifs salariés**, sans création de poste, en redéployant, le cas échéant, les effectifs actuels et en mettant en œuvre le nouvel accord de classification et de rémunération ;
- ▶ **Continuer de contrôler les dépenses de fonctionnement** nécessaires à l'action.

Compte tenu de la baisse des ressources qui s'est principalement focalisée dans les derniers jours de l'année 2016, le budget 2017 initial qui avait été approuvé début janvier 2017 a été ajusté ainsi que le plan 2018-2019. Il a été soumis au Conseil d'administration du 3 mars 2017 qui l'a approuvé.

Globalement, le développement des ressources, par les actions prévues dans le cadre de la nouvelle stratégie de collecte pour 2017, la mobilisation pour élever le niveau des participations, le renforcement en personnel pour instruire les dossiers legs, donations et assurances vie, doivent permettre de contenir un niveau de dépense à hauteur de 144,7 M€ et assurer l'équilibre financier d'ensemble.

Les réserves disponibles et le suivi de proximité de la gestion des opérations permettent d'assurer la stabilité financière et la continuité de l'exploitation, et ainsi poursuivre la mise en œuvre du projet national, pour qu'ensemble nous construisions un monde juste et fraternel.



SECOURS CATHOLIQUE

Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901

Reconnue d'utilité publique

106, rue du Bac
75007 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association SECOURS CATHOLIQUE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



SECOURS CATHOLIQUE

2 / 2

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur Seine, le 22 mai 2017

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Jean-Claude MARTY

PROPOSITION DES RÉSOLUTIONS APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 JUIN 2017

PREMIÈRE RESOLUTION

L'Assemblée générale, réunie le 9 juin 2017, conformément aux statuts de l'association, après avoir entendu lecture du rapport moral de l'association, du rapport d'activité, du rapport financier et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels :

- approuve les comptes annuels 2016 qui lui sont présentés,
- donne quitus au Conseil d'administration pour sa gestion au cours de ce même exercice.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L.612-5 du code de commerce, approuve ledit rapport.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 1 689 014,15 euros, au Fonds de réserve ajusté des mouvements de l'exercice :

Fonds de réserve 2015 après décisions de l'Assemblée générale 2016	13 048 903,01
Apports de l'exercice 2016	+ 90 586,13
	<hr/>
Fonds de réserve après apports de l'exercice	13 139 489,14
Affectation du résultat 2016	- 1 689 014 ,15
	<hr/>
Fonds de réserve après affectation du résultat 2016, et mouvements de l'exercice	11 450 474,99

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale du 9 juin 2017 décide la mise à jour du Fonds associatif selon les statuts et les modalités adoptées par le Conseil d'Administration du 5 mars 2015 :

Fonds statutaire : dotation art 13 al 5	- 168 901,41
Fonds statutaire : dotation art 13 al 2	+ 346 937,58
Réserve de fonds de roulement	+ 66 666,33
Fonds de réserve	- 244 702,50
	<hr/>
	0,00

Fonds de réserve après la mise à jour du Fonds Associatif :

Fonds de réserve après affectation du résultat 2016, mise à jour du poste « Valeur du patrimoine intégré » et mouvements de l'exercice	11 450 474,99
Mise à jour du fonds de réserve	- 244 702 ,50
	<hr/>
Total Fonds de réserve après mise à jour	11 205 772,49

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Conformément à l'article 8 des statuts, l'Assemblée générale vote le budget 2017 présenté par le Conseil d'administration.



**ENSEMBLE,
CONSTRUIRE
UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL**

**Document conçu et réalisé
par la direction de la communication**
106 rue du Bac – 75341 Paris cedex 07

Tél : 01 45 49 73 00

Fax : 01 45 49 94 50

Rédaction : Direction Administration Finances

Maquette : Département Fadip

secours-catholique.org

 [caritasfrance](#)

 [Secours Catholique-Caritas France](#)



**ENSEMBLE,
CONSTRUIRE
UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL**